

## **PHOSPHOROS**

**CABINET CONSEIL ET INSTITUT  
DES METIERS DE LA CULTURE**

Action culturelle - Patrimoine - Développement local  
279 rue des Oiseaux 82000 - MONTAUBAN  
Tél. : 05 63 91 49 53 + 06 12 62 42 12 + 06 10 09 07 84  
Télécopie : 05 63 03 08 44  
Messagerie : phosphoros@wanadoo.fr

### **Accompagnement ADEPFO/PAYS TOLOSAN Eléments de réactualisation du Projet culturel de Territoire**

**ACTION DE FORMATION HORS MASSIF - CONVENTION N° 031/219 -**

**« MISE EN PLACE D'UN PROJET CULTUREL PARTAGE »**

**Pays Tolosan**

**Année 2010**

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Le Pays Girou Tarn Frontonnais vers un Projet Culturel de Territoire</b>	<b>3</b>
	I.a - L'émergence d'un projet de territoire	3
	I.b - Les raisons et les objectifs de l'étude	5
	I.c - Le déroulement de l'étude	5
	I.d - Les conclusions du premier diagnostic	7
	I.e - Les préconisations de l'étude 2006/2007	9
<b>II.</b>	<b>Du Girou Tarn Frontonnais au Pays Tolosan, la nécessité d'une réactualisation du Projet Culturel</b>	<b>19</b>
<b>III.</b>	<b>Mise en place et déroulement de l'accompagnement ADEPFO</b>	<b>22</b>
<b>IV.</b>	<b>Les limites et les acquis de l'accompagnement</b>	<b>26</b>
<b>V.</b>	<b>Préconisations nouvelles pour le PCT</b>	<b>28</b>
	V.a - Introduction	28
	V.b - Thématique 1 - Cohérence, compétences, organisation	29
	V.c - Thématique 2 - Patrimoine	32
	V.d - Thématique 3 - Bibliothèques et médiathèques	50
	V.e - Thématique 4 - Enseignements et pratiques artistiques	57
	V.f - Thématique 5 - Action culturelle	59

# I - Le Pays « Girou Tarn Frontonnais » vers un Projet Culturel de Territoire

## I.a - L'émergence d'un projet de territoire

### Un espace de transition et d'échanges, en évolution permanente

En 2007, au moment du lancement de la première étude pour un Projet Culturel de Territoire, le Pays Girou Tarn Frontonnais regroupait environ 60 000 habitants répartis en 39 communes sur les cantons de Fronton, Villemur, Verfeil, Montastruc et Toulouse XV.

Ce territoire périurbain attractif, très bien desservi du point de vue de la circulation, était confronté aux problèmes de la péri urbanisation, une majorité de ses actifs exerçant leur activité professionnelle en dehors de son périmètre.

Trois communautés de communes seulement étaient organisées sur ce territoire qui présentait donc un taux d'intercommunalité sensiblement inférieur à la moyenne des Pays de Midi Pyrénées.

Ce territoire qualifié d'**espace de transition et d'échanges, en évolution permanente**, présentait quelques caractéristiques évidentes qu'il fallait prendre en compte s'agissant de construire un projet culturel sur ce territoire :

- La relative résistance des exploitations agricoles et viticoles à la pression foncière (importance de l'activité viticole de l'AOC Frontonnais)
- Une situation économique très différenciée : la présence du tertiaire, de l'artisanat, du commerce, de la construction, l'agriculture très présente, productrice de produits de qualité, mais rencontrant les problèmes économiques et sociaux spécifiques à notre époque et notamment liés au vieillissement des acteurs et aux difficultés de reprise des exploitations ; enfin, une offre et une forte demande de services de proximité.
- Les activités touristiques qui, compte tenu des richesses notamment patrimoniales du Pays et de la proximité de Toulouse, pouvaient encore se développer.
- La desserte des grands axes routiers avec les avantages et inconvénients qu'elle génère.

**Dans ce contexte finalement complexe, les décideurs ne souhaitaient pas que le développement du territoire s'effectue de façon anarchique, seulement sous la poussée du développement toulousain, mais veulent au contraire tendre à un développement équilibré et harmonieux.**

Pour cela, l'idée et la pratique de **politiques territoriales**, c'est à dire la capacité à construire ensemble des projets cohérents et solidaires, était déjà présente ici et appliquée avant la loi Voynet avec le schéma mis en place par le Conseil Général de Haute Garonne « PODI », avec les contrats de terroirs des années 90, avec enfin l'émergence des trois intercommunalités qui, à côté des communes « isolées », ont constitué le Pays Tarn et Girou Frontonnais.

Puis, les démarches participatives prévues par la loi LOADDT permettaient d'établir le diagnostic de territoire, de rédiger la Charte de développement et enfin de signer le Contrat de Pays en juin 2005.

C'est à partir de ces acquis et principalement en prenant en compte le diagnostic de Pays et la

Charte, qu'allait être construit le Projet Culturel de Territoire du Pays Girou Tarn Frontonnais..

S'agissant de la situation culturelle du territoire, le diagnostic de Pays faisait notamment ressortir les points suivants :

- L'organisation autour de communes structurantes et de bassins de vie
- Les équipements et services morcelés, et le retard de l'offre sur la demande (encore que le diagnostic soit plus nuancé pour la lecture publique et les écoles de musique de proximité).
- La richesse du patrimoine architectural
- L'existence de manifestations de bonne renommée
- L'identité touristique du territoire peu reconnue globalement
- L'absence d'une politique de communication à l'échelle du Pays
- Le manque de cohésion et d'organisation des initiatives culturelles

La Charte de Pays et ses axes de développement - le développement culturel au cœur des réalités sociales et économiques du territoire - validés par les instances du Pays, en 2002 et 2003 faisait ressortir 4 axes de développement.

Aucun n'était indifférent pour un projet culturel. C'est donc principalement à eux que le projet culturel allait être articulé, ce qui revenait à affirmer que les enjeux du développement culturel sont au cœur des réalités sociales et économiques du territoire.

**Axe 1 :** Assurer un développement économique en préservant les ressources du territoire

**Axe 2 :** Maîtriser le développement démographique

**Axe 3 :** Transport et environnement (projet culturel doit être intimement lié à la démarche en cours Agenda 21 du pays : à ce titre, il faudrait notifier dans ce rapport que les fiches action de l'agenda 21 articulées à l'axe 4 et donc au projet culturel sont en cours d'élaboration. Actuellement, phase de concertation).

**Axe 4 :** Développer les activités de tourisme et de loisirs pour une image forte du Pays.

En outre, il était évident d'entrée, que le projet culturel qu'allait adopter le Pays Girou Tarn Frontonnais devait aussi de s'insérer dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale se substituant aux anciens schémas directeurs et ayant pour objectif de proposer une planification à l'échelle des bassins de vie dans une perspective de 15 à 20 ans).

Le Pays Girou Tarn Frontonnais correspondait en effet à l'un des quatre SCOT de l'aire urbaine toulousaine augmenté des cantons de Grenade et Cadours, mais la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue n'y était pas intégrée.

En 2007, SCOT et PAYS ne se superposaient qu'en partie alors qu'au moment où s'écrivent ces lignes, en 2010, la superposition est pratiquement totale

## I.b - Les raisons et les objectifs de l'étude

L'étude qui allait être conduite en 2006 et 2007 se justifiait par les raisons suivantes :

- bénéficier des politiques culturelles en faveur du développement culturel

Au-delà de ce besoin contingent,

- inscrire une politique de développement dans les politiques culturelles développées au niveau départemental, régional, national.

**Le Maître d'Ouvrage (le Pays) souhaitait donc que l'étude qui allait être conduite parvienne à faire émerger un projet culturel partagé, inscrit dans la durée par le moyen d'une stratégie de développement centrée autour de l'intérêt communautaire.**

**Cette priorité donnée à l'échelle communautaire impliquait donc que** bien des projets locaux, ne soient pas présents dans le diagnostic et les propositions qui allaient être effectuées, ce qui ne signifiait pas pour autant qu'ils soient d'intérêt ou de qualité moindre que certains projets qui pouvaient être portés, fédérés, par le Pays..

Le cahier des charges fixait aussi deux objectifs allant de pair :

- **La garantie d'accès et de proximité à l'offre culturelle** (question qui ne pose pas seulement des problèmes de déplacements ou de distance)
- **La contribution à un meilleur maillage culturel.**

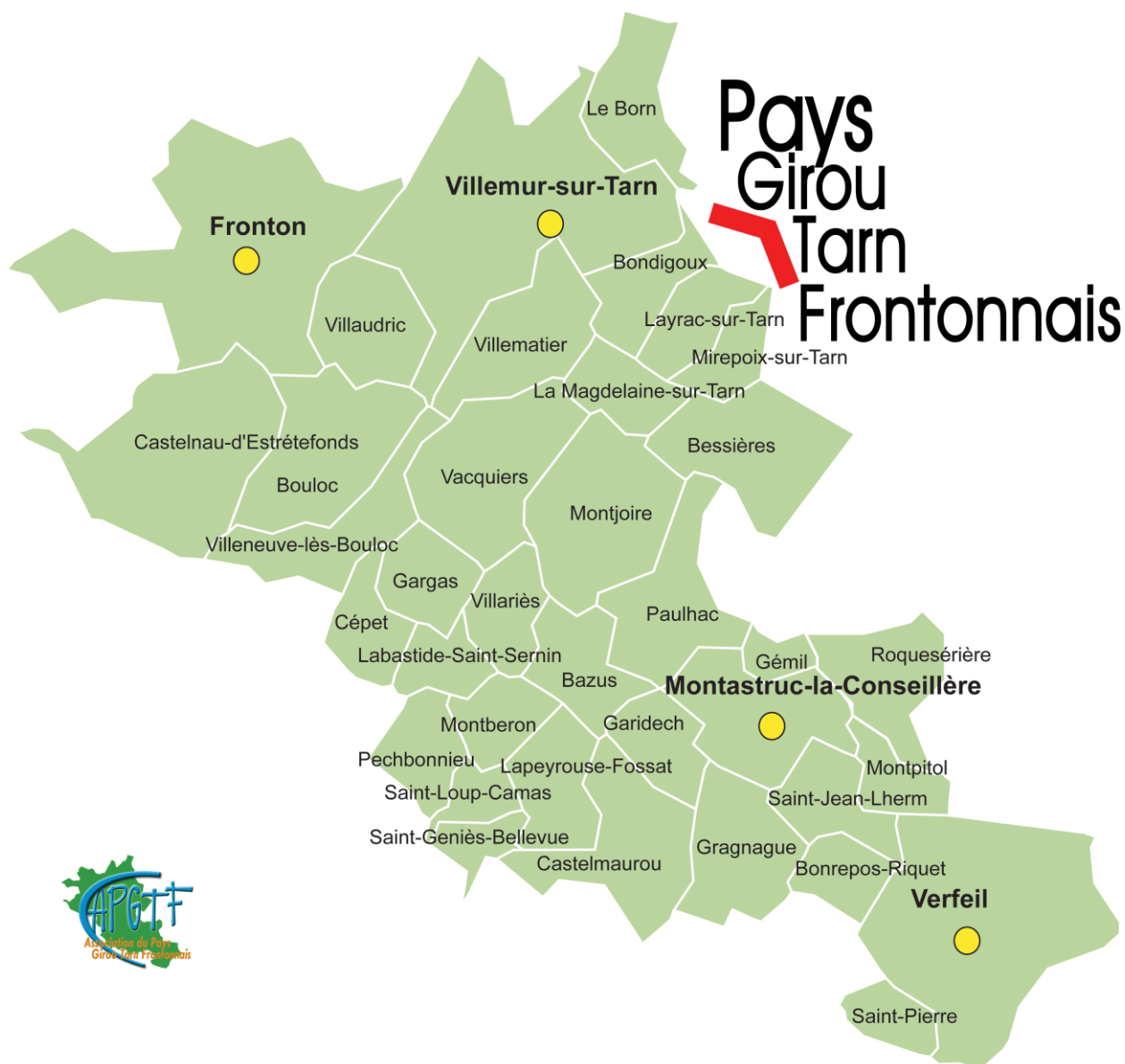
Enfin, le cahier des charges voulait que l'étude conduise à « **caractériser le territoire en rendant visible sa dynamique culturelle** ».

## I.c - Le déroulement de l'étude

- Lecture de tous les documents et études disponibles susceptibles de lui permettre de découvrir, comprendre ce territoire et l'histoire de son développement culturel, avec ses forces et ses faiblesses,
- Rencontres avec les élus (Présidents des Communautés de communes, maires et adjoints) et le cas échéant les techniciens territoriaux au niveau des Communautés de Communes et des communes.
- Organisation sur le territoire, d'une série de réunions thématiques afin d'échanger avec les acteurs de la culture,
- Visites sur le terrain (équipements et porteurs de projets)
- Echanges autant que de besoin avec les partenaires institutionnels de la culture,

Telles étaient les principales démarches entreprises par les consultants du cabinet Phosphoros, l'ensemble étant ponctué, au fur et à mesure de la progression de l'étude, de réunions intermédiaires (Comité Technique Culture et Comité de Pilotage), réunions destinées à maintenir une dialectique permanente entre les consultants et les acteurs du territoire.

Le territoire du Pays Girou Tarn Frontonnais  
au moment de l'étude de 2006/2007



## I.d - Les conclusions du premier diagnostic

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude en 2006/2007 représentait 133 pages d'analyses, de schémas, de grilles comparatives et de statistiques accompagnées de diverses annexes, dont la reproduction ici ne serait pas pertinente.

En revanche, les conclusions du diagnostic méritent d'être rappelées puisqu'en partie l'accompagnement ADEPFO prendra appui sur elles.

**Le traits principaux qui caractérisaient ce pays au plan de la vie culturelle apparaissent comme tels :**

- D'abord la **qualité de vie** : cette possibilité offerte à ses habitants de bénéficier selon les moments et selon les lieux, des atouts du rural et ceux de l'urbain.
- La présence des **sports de loisirs ou de compétition** pour tous les âges si bien que l'on pourrait construire un « projet sport » sur le Pays avec au départ plus d'atouts que pour le projet culturel.
- Avant que la culture proprement dite n'émerge globalement, comme marqueur identitaire du territoire, l'existence d'une vie associative riche était un préalable : vie festive dans les bourgs et les villages, effort d'animation des élus et des associations, **vie associative propédeutique à un projet culturel** et favorisant l'apparition d'une citoyenneté pour les habitants les plus actifs.

**Ensuite, le territoire s'approchait d'un possible projet culturel**

- **Par la priorité donnée en faveur de l'enfance et de la jeunesse,**
- **Par la présence de structures socioculturelles (MJC, Foyers Ruraux et nombreuses associations pluridisciplinaires)**

**Il s'en approchait plus encore par des atouts, des actions diverses qui constituaient cette fois ou bien des bases ou bien des éléments épars et qu'il faudrait pouvoir relier pour pouvoir construire un projet culturel.**

**Pour le Patrimoine**

- Atouts patrimoniaux équitablement répartis sur le territoire, diffus, d'intérêt inégal et malheureusement souvent privatisés pour les plus remarquables
- Imagination et limites du bénévolat dans deux musées à la fragilité évidente
- Archives inégalement conservées ou valorisées difficilement accessibles
- Investissement associatif dans la conservation restauration valorisation du patrimoine, mais qui arrive au bout de sa logique et qui doit être relayé par l'action des pouvoirs

publics,

- patrimoine immatériel sans doute riche et pouvant participer d'une histoire commune à condition de le mettre à jour

#### **Pour la lecture publique base de toute évolution**

- Des réussites correspondant aux standards habituels (Fronton, Villemur sur Tarn)
- Des évolutions favorables (Montastruc, Pechbonnieu, Saint Geniès Bellevue)
- Des projets (Verfeil, Bessières)
- Globalement des faiblesses (politique d'acquisition, organisation de l'accueil et surtout professionnalisation à minima)

#### **Pour l'action culturelle**

- L'existence heureusement des fédérations d'éducation populaire, avec lesquelles il faut travailler, car à ce stade d'esquisse d'un développement culturel, elles restent indispensables
- Sensibilisation, formation pratiques artistiques, assurées par des intervenants de bon niveau, ce qui sous tendra toute la future politique culturelle mais n'est encore constituée que de l'addition d'interventions individuelles sans qu'apparaisse un ou des projets pédagogiques ou culturels
- Absence d'équipements adaptés à la diffusion culturelle (hormis Bessières) mais qui, du moins pour ce qui concerne les grands équipements n'est pas très problématique compte tenu de ce qui existe aux frontières du Pays
- Le réseau de diffusion du cinéma comme réalisation la plus aboutie
- Des évènements culturels à niveaux et impacts variables à partir desquels il est possible mais non pas indispensable d'imaginer un évènement marquant pour l'ensemble du Pays et adossé à sa politique culturelle

**Mais si les prestations et services à destination de l'enfance et de la jeunesse, ou la lecture publique apparaissent comme « abordables pour toutes les couches sociales du territoire » du fait de l'implication financière des collectivités locales et de la CAF, les pratiques artistiques, pour lesquelles il n'existe pas ou très peu de mécanismes de compensation financière, étaient en revanche très peu ou pas fréquentées par les catégories sociales les moins favorisées.**

### **Une personnalité pour fonder le projet culturel**

Plus fondamentalement, pour l'élaboration d'un projet culturel se posait la question non pas de l'identité du Pays, mot susceptible de diverses dérives, mais de sa personnalité, **de l'existence d'un projet collectif dans lequel se retrouvent les principaux acteurs culturels et une partie de la population.**



Le Pays devait-il mieux affirmer son existence, par exemple par les moyens de l'information et de la communication ? Sans doute était-ce nécessaire. La majorité des acteurs culturels ignorait alors jusqu'à l'existence même du Pays.

**S'agissant de la personnalité du Pays, le territoire rencontrait alors deux difficultés.**

1° Sur son Ouest et en s'en tenant à une analyse culturelle, il eut été plus porteur que les communes hors EPCI, s'associent. Les conditions auraient alors été créées pour un dynamisme et une mutualisation nécessaire entre ces 12 communes.

2° Sur son Nord-est, à l'origine, la Communauté de Communes Grisolles - Villebrumier composée d'une dizaine de communes et située en Tarn et Garonne, devait être partie intégrante du Pays Girou Tarn Frontonnais. Elle a été au bout du compte rattachée au Pays Montalbanais. On peut considérer que le Pays Girou Tarn Frontonnais, toujours du point de vue de la culture, en a été amputé. Nous analysons cela en considérant le rayonnement dont Villemur pouvait être le centre, s'il parvenait dans l'avenir à réaliser son grand projet de friches, ou en analysant la fréquentation d'habitants Tarn et Garonnais dans les équipements et événements culturels du canton de Villemur. Il est vrai que les pratiques des habitants ignorent les découpages administratifs.

**Des traits de caractère.**

Si le Pays, considéré dans l'étude de 2006/2007, n'avait pas encore beaucoup d'antériorité, d'homogénéité, au moins avait-il des traits de caractère : territoire non pas de passage au sens où on y passerait vite sans le regarder, mais de

**Territoire passerelle, territoire de convivialité au sein de l'espace public, trait d'union entre le rural et l'urbain, entre les générations, entre nouvelles technologies (Castelnaud, Bessières) et conservation des savoir-faire (Fronton avec le projet de maison du vin) territoire d'accompagnement, de facilitation, mais aussi d'équilibre.**

## **I.e - Les préconisations de l'étude 2006/2007**

### **Projet Culturel du Pays et degré d'appropriation**

A considérer les traits principaux de la vie culturelle en Pays Girou Tarn Frontonnais tels qu'ils étaient mis en évidence dans le diagnostic, on voyait qu'en l'état de développement et d'organisation de la culture du Pays, il était encore inadéquat de proposer un projet culturel qui couvre la totalité des domaines dans lesquels les pouvoirs publics, les artistes ou les associations du territoire agissent (patrimoine, sensibilisation et enseignements artistiques, spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, arts plastiques, tourisme culturel, etc.).

Ce n'était pas que le potentiel humain intellectuel et matériel du Pays n'ait pas été déjà

significatif, mais les façons d'opérer et les modes d'organisation des uns et des autres étaient encore loin de l'idée d'une mutualisation ou d'une coordination sur l'ensemble et les mentalités des opérateurs culturels et des élus des collectivités locales n'étaient de toutes les façons pas prêtes à cela.

On allait voir pourtant en progressant dans la phase II de l'étude qu'en revanche les publics de la culture étaient quant à eux prêts à parcourir le territoire et à en utiliser toutes les potentialités.

Cette situation ne permettait donc pas au Pays d'aller en quelque sorte « à marche forcée » vers un projet culturel qui couvre tous les domaines de la culture et de l'art.

<p><b>Une priorité stratégique : se préparer à répondre pour 2015 aux besoins des 80 000 habitants du territoire</b></p>
--

Il fallait donc avancer par deux approches distinctes et complémentaires :

- à court terme construire le projet culturel « pas à pas »,
- pour le long terme, réfléchir aux besoins du Pays dans les années à venir, lui proposer des modes d'organisation qui, dans cette perspective, lui permette de se doter d'un projet culturel actualisé à échéance de 10 à 15 ans.

Cette démarche à long terme, qui était d'ailleurs tout à fait celle qu'utilisent techniciens et décideurs dans l'élaboration du SCOT, supposait de prendre en compte les évolutions prévisibles quant aux besoins ou aux demandes des populations actuelles et de prendre aussi en compte de façon prévisionnelle, les besoins et demandes des nouvelles populations prévues.

## Evolution démographique et demandes des habitants actuels

Le Pays Girou Tarn Frontonnais regroupait alors une population de 60 000 habitants. Pour 2015, si les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), diverses enquêtes commandées par les communes, les prévisions de l'INSEE (modèle « OMPHALE ») et les prospectives dégagées par l'Inter Scot étaient bien dimensionnés, le Pays devait compter 80 000 habitants.

Il fallait donc que le Projet Culturel de Territoire ne soit pas constitué d'actions « au cas par cas », imaginées dans une vision à court terme ou simplement pour animer le Pays, mais relève d'une vision stratégique.

On a vu que l'un des points forts de ce territoire était celui relatif à la sensibilisation ou jusqu'à un certain point aux formations. Cela revient à dire à ce niveau que :

L'absolue priorité de l'action devait aller aux publics jeunes, c'est-à-dire aux enfants et préadolescents qui seraient dans 10 ans jeunes adultes et adultes.

Comme ce travail de sensibilisation ou de formation était effectué (en 2006/2007) et est toujours effectué (en 2010) dans de bonnes conditions qualitatives, cette population formée est et sera en demande de services et de prestations culturelles.

Pour elle, il devra y avoir continuité de l'action culturelle et notamment propositions en matière de diffusion culturelle.

**Mais, si le travail de sensibilisation et de formation artistique était bien mené, il excluait de fait, les classes les moins favorisées compte tenu du coût des prestations.**

Il fallait donc recommander aux collectivités locales de se pencher sur cette question. Une des intercommunalités a par exemple mis en place des mécanismes de réduction aux familles, à partir de la 3<sup>ème</sup> activité pratiquée non pas dans une association unique mais sur son territoire. C'est une des pistes à suivre.

Ensuite, toujours dans les préconisations de 2007, les consultants insistaient à propos des publics suivants qu'ils considéraient donc comme étant prioritaires dans la perspective de l'élaboration d'un projet culturel à 10 ou 15 ans :

- Les seniors, bénévoles actifs dans ce territoire, notamment dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, avec leur rôle de formation et de passage de témoin.
- Les seniors encore, qu'ils soient indigènes ou venus d'ailleurs, qui ne quittent que rarement ce territoire où ils se plaisent et qu'il faut donc intégrer dans les projets culturels.
- Des publics de tous âges fréquentant les multiples festivals plus ou moins importants par exemple des Coteaux Bellevue, de Castelnau d'Estretfonds ou de Verfeil, et le travail de diffusion de Bessières. Avec ces publics émergeait déjà une nouvelle génération de publics avisés et demandeurs.
- Les réalisations relatives au cinéma qui avaient ont déjà produit des publics nouveaux et élargiront nécessairement leur rayonnement.
- Pour tous les âges et avec une dominante jeunesse, le réseau des bibliothèques médiathèques, en amélioration récente, qui contribuait aussi dès maintenant à construire de nouveaux publics et là où la culture n'est pas assez présente, à prendre le problème par la base.

### **Attentes prévisibles des nouveaux arrivants**

Il s'avérait aussi que les demandes prévisibles que nous venons de lister à propos des habitants du Pays Girou Tarn Frontonnais se recoupaient avec celles plus impérieuses encore, que l'on pouvait prévoir pour les quelque 20 000 nouveaux habitants qui investiraient ce territoire d'ici à 2015. **Ces demandes émaneraient principalement de familles, souvent dites de classes moyennes**, expression il est vrai recouvrant des réalités de plus en plus floues et larges.

**Autrement dit, les objectifs qu'il fallait remplir à court et moyen terme, n'étaient pas contradictoires avec ceux qu'il fallait s'assigner à 15 ans. Les deux se rejoignaient de toutes les façons.**

## **Besoins prévisibles des nouvelles populations :**

- Besoin de mémoire des nouveaux habitants soucieux eux aussi de trouver des raisons de s'enraciner.
- De façon plus affirmée, ces nouvelles populations comme c'est toujours le cas, réclameraient la qualité de vie du Pays tout en demandant le niveau de services culturels auxquels elles sont habituées.

## **Priorités opérationnelles pour le Projet Culturel de Territoire du Pays Girou Tarn Frontonnais**

Les consultants de Phosphoros présentaient des propositions opérationnelles construites sur la base des évolutions et des besoins prévisibles qui viennent d'être résumées, propositions destinées à mettre progressivement les acteurs, les structures culturelles, les équipements « en ordre de marche » à leur permettre non pas à répondre aux demandes du public ce qui pourrait conduire à des attitudes démagogiques, mais plutôt aux besoins des publics.

Cette mise en ordre de marche était proposée autour de quatre thématiques :

- **Thématique 1 - Cohérence, compétences, organisation**
- **Thématique 2 - Patrimoine**
- **Thématique 3 - Bibliothèques et médiathèques**
- **Thématique 4 - Enseignements et pratiques artistiques**
- **Thématique 5 - Action culturelle**

### **Thématique 1 : Cohérence compétences et organisation**

- **L'information et la communication culturelles**
  - 1° Créer au siège du Pays ou au CBE un centre de ressources culturelles
  - 2° Mettre en place et mener de façon permanente quelques actions de base pour faciliter par la communication
- **Création d'un poste de Chef de projet culture**
- **Associer les cadres intermédiaires du territoire à la mise en œuvre d'une politique culturelle de Pays**

### **Thématique 2 : Les enjeux patrimoniaux**

- **Identifier et renforcer l'(les) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais**
  - 1° Par la connaissance du patrimoine et de ses caractéristiques

2° Par la conservation, l'entretien et la restauration du patrimoine

- **Valoriser les « identités » patrimoniales du Pays et en faire des atouts de promotion du territoire**

1° Par l'appropriation et la sensibilisation du public au patrimoine

2° Par l'animation du patrimoine, la valorisation et les acteurs

- **Créer un Centre de ressources du patrimoine de Pays**
- **Redonner leur place à des projets patrimoniaux d'envergure conserver et valoriser les pôles patrimoniaux thématiques.**

Exemples les plus significatifs :

- les friches Brusson de Villemur sur Tarn,
- le Château de Bon Repos-Riquet
- le Pôle sur le Tourisme et le Vin (future Maison du Vin)
- l'espace de recherche archéologique et historique - musée de Villariès

### Thématique 3 : Bibliothèques et médiathèques

- **Identifier et renforcer l'(les) identité (s) du Pays Girou Tarn Frontonnais**

*Au moment de l'étude : nombre d'établissements et niveaux :*

*12 bibliothèques médiathèques municipales, dont 5 relevant des niveaux BM1 et BM2 (personnel statutaire, espaces suffisants et une véritable politique de la lecture).*

*7 autres structures de niveau BM3 (insuffisances en termes d'encadrement statutaire (bénévolat exclusivement), peu d'espace et budget d'acquisition trop faible).*

*7 communes profitant du passage du bibliobus ou du musibus.*

- **Accès** à la lecture publique sur le territoire assez équitable avec une répartition homogène des principaux établissements. Il restait pour autant un fort potentiel de développement sur certaines communes : Montbéron, Castelmaurou, Verfeil, Castelnau d'Estrétefonds, Bessières...
- **L'encadrement** relevant surtout du bénévolat, malgré un bon niveau de professionnalisme dans certains établissements.

*Intervenue à la fin de l'étude, la transformation du point bibliothèque de Gragnague en bibliothèque municipale ouverte 8 heures par semaine et animée par une employée.*

- **Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire**

1° Par la création d'établissements sur les communes suivantes :

Bessières, Castelmaurou, Castelnau d'Estrétefonds, Lapeyrouse Fossat, Pechbonnieu, Verfeil.

2° Professionnalisation des établissements existants

- **Structurer l'offre de Lecture publique à l'échelle du Pays**

1° Par l'Impulsion la mise en réseau des bibliothèques -

Maillage des établissements entre eux - réflexion à mener à l'échelle des communautés de communes et du pays. Définition d'établissements dits « têtes de réseau » et établissements de proximité. Établissements têtes de réseau pressentis Fronton, Villemur, St Geniès de Bellevue et/ou futur établissement sur Castelmaurou ou Pechbonnieu.

Enjeu : Désenclaver les parties du territoire les moins bien dotées en établissements et en compétences. Profiter des rencontres entre bibliothèques organisées par la Médiathèque Départementale.

2° En accentuant le partenariat avec la Médiathèque Départementale, la DRAC, le CRL

- **Intégrer l'offre de lecture publique dans une dynamique culturelle de Pays**

1° Par le renforcement de l'action culturelle et les animations en faveur du Livre et de la lecture publique

2° Par le développement et la coordination d'une politique des publics au niveau du Pays.).

## Thématique 4 : Enseignements et pratiques artistiques

- **Les structures à consolider**

1° Vers une mutualisation et des collaborations étroites Bessières, Fronton, Villemur

Mise en réseau de ces trois écoles pour une mutualisation des moyens, du management et des outils, et une complémentarité des projets pédagogiques, aboutissant à la rédaction et la mise en œuvre d'un projet d'établissement commun.

- **Des structures à accompagner**

Par des modules de « mises à jour », des séminaires, des rencontres, avec un double objectif :

- a) plus de solidarité entre ces acteurs par la connaissance réciproque de leurs actions, un sentiment d'appartenance à un territoire
- b) une compétence accrue sur les questions de management (juridique financier, social)

- **Soutien public et politique tarifaire**

Le soutien du secteur public à ses associations passe par une plus grande implication des communes et communautés de communes dans le financement direct de ces activités.

- **Vers une « école » des pratiques artistiques de Pays**

## Thématique 5 : Action culturelle

- **Festivals et actions « jeune public »**

Une évolution autour de 2 axes qui prennent en considération l'évolution démographique et sociologique prévue du territoire pour les 10 à 15 années à venir.

Axe 1 - Le jeune public

Axe 2 - Les musiques

- **Autour du cinéma**

*L'audiovisuel et le cinéma en Pays Girou Tarn Frontonnais sont dans une situation en bien des points exceptionnelle, comparée à celle d'autres territoires de Midi Pyrénées ou des régions voisines. Mais il n'existe pas de solidarité ou d'échanges entre les acteurs de l'audiovisuel considérés globalement. Au niveau du cinéma, les projets sont bien individualisés et n'établissent pas ou très peu de passerelles programmatiques ou organisationnelles. Surtout, il n'y a pas de réflexions sur le fond en amont de la conception des actions,*

*Le festival de court métrage « Détours en Ciné Court, à Saint-Geniès Bellevue constitue, à partir du Ventura, une manifestation en progression constante qui pourrait constituer le pivot d'un développement solidaire du cinéma et de l'audiovisuel sur le territoire.*

*Mais quand on considère la richesse des projets, et la présence d'un public important pour les films grand public ou pour les films « Art et Essai » et de répertoire, on peut préconiser, sans aller au delà pour ne pas émettre de propositions artificielles, que ces acteurs du cinéma se retrouvent autour d'une table et se demandent s'ils ne sont pas ensemble, en situation de **porter un projet ambitieux, peut-être même l'un des plus forts du Pays, qu'aucun d'entre eux considéré individuellement ne pourrait créer et porter.***

- **Accompagner les projets en voie de devenir des « Projets de Pays »**

1) Usinotopie à Villemur

- 2) Le Capech a la côte à Castelnaud d'Estretfonds.
- 3) Trioc à Labastide Saint Sernin

- **Structures professionnelles : fabriques et résidences**

Sur le territoire du Pays sont implantés plusieurs structures ou artistes professionnels. Parmi elles, nous avons cité ci-dessus Pierre GOSELIN et l'Usinotopie.

- L'Usinotopie
- Autour du Capech a la Cote
- Jean Pierre LAFFITE et TRIOC
- Le groupe des COMMANDOS PERCUS. Ils exportent leurs créations musicales et pyrotechniques dans le monde entier.

**Le territoire est « habité » par des artistes et des structures professionnelles. Il s'agit d'une grande chance. Certes la proximité de Toulouse n'y est pas pour rien.**

**Ces artistes sont en quelque sorte des résidents permanents sur lesquels le Pays peut s'appuyer pour des actions pédagogiques bien structurées, ouvrant sur des créations, impliquant des tranches de populations spécifiques : enfants, adolescents, seniors notamment et facilitant la création de liens intergénérationnels.**

**Il faudrait mettre à profit cet état de fait, en faire profiter la population en facilitant l'implantation pérenne de ces artistes et en prenant appui sur leurs compétences, leurs savoirs faire, leur notoriété.**

- **Proposition pour un évènement fort : un forum des nouveaux supports et nouvelles technologies de la création**

Le Pays comptait en 2006/2007 une vingtaine d'associations dédiées aux arts plastiques ou à l'artisanat d'art, mais seules 3 associations à vocation artistique avaient manifesté un intérêt pour le Projet Culturel du Pays et avaient donc participé à son élaboration.

- l'association Flex de Bessières
- Le Capech a la Cote,
- Traces et couleurs à Bazus

Toutes trois mènent un travail original et de qualité, chacune relevant de logiques différentes. Traces et couleurs et Flex privilégient les actions pédagogiques, « Le Capech a la cote » s'est positionné comme acteur culturel de développement local. Cette structure doit encore progresser, être accompagnée, mais elle pourrait être le point d'appui, de départ d'un projet autour des arts visuels incluant la création d'un évènement spécifique au Pays et utilisant notamment les nouvelles technologies de la création (pyrotechnique, laser, vidéo, hologramme, etc.). Des structures telles que les Commando Percu et Manifesto (Toulouse) pourraient y trouver leur place.



## • Les lieux de diffusion

Hormis Bessières, il n'existait pas en 2006/2007 de véritable salle de diffusion pour le spectacle vivant, pas plus qu'il n'existe d'ailleurs de véritable galerie pour offrir des cimaises à des artistes professionnels.

L'étude de 2006/2007 contenait donc diverses propositions pour compenser ces manques, le chapitre consacré à l'Action Culturelle précisait enfin que le Pays doit remplir son rôle d'accompagnateur, de facilitateur, d'ensemblier autour de quatre axes forts :

- Le jeune public
- La création (fabriques et résidences)
- Les pratiques artistiques
- Les arts visuels, nouveaux supports, nouvelles technologies

Enfin, ces préconisations d'ensemble organisées autour d'axes forts, étaient décomposées en fiches actions.

**Telles étaient synthétisées dans le présent document, le diagnostic et les préconisations relatives au projet culturel du Pays Girou Tarn Frontonnais.**

Ces préconisations étant ensuite déclinées concrètement par 24 fiches action dont les titres étaient les suivants :

## 24 Fiches action pour le PCT du Girou Tarn Frontonnais

1. créer un centre de ressources culturelles +guide des ressources culturelles + diverses opérations
2. mettre en place et mener de façon permanente quelques actions de base pour faciliter la communication
3. création d'un poste de Chef de Projet Culturel de Territoire
4. associer les cadres intermédiaires à la mise en œuvre d'une politique culturelle de Pays
5. mise en place progressive d'une politique du patrimoine au niveau du Pays
6. recensement de la connaissance du patrimoine du Pays
7. programme de numérisation du patrimoine
8. mise en place progressive d'inventaires et d'études thématiques du patrimoine matériel et immatériel
9. mise en place d'un programme de conservation-restauration du patrimoine - réhabilitation du patrimoine
10. des projets éducatifs liés au patrimoine prémices d'une politique d'éducation et de sensibilisation au patrimoine
11. structurer l'espace muséal de Villariès, l'orienter vers un centre d'interprétation du patrimoine - protéger les collections, développer les activités
12. développement d'actions et d'outils spécifiques à la culture en lien avec le secteur touristique
13. accompagner les porteurs de projets dans la définition d projets culturels et patrimoniaux structurants pour le Pays
14. développer l'offre des bibliothèques (création et structuration d'équipements municipaux et professionnalisation d'établissements existants
15. structurer l'offre de lecture publique (Etat des lieux des besoins, projet documentaire) Impulser coordonner la mise en réseau des bibliothèques
16. développer des animations pluridisciplinaires en lien avec les artistes et créateurs du territoire
17. consolider, soutenir, mutualiser les pratiques artistiques et mettre en place un réseau école des pratiques artistiques du Pays
18. festivals et actions jeunes publics

19. un 1<sup>er</sup> tour de table pour un projet collectif entre les acteurs essentiels du cinéma
20. accompagnement de certains projets culturels de Pays
21. création de « résidences-publics »
22. créer un forum annuel des nouveaux supports et nouvelles technologies de la création
23. Bessières scène conventionnée
24. aménager progressivement quelques petits lieux de diffusion et galeries d'expositions

Il est vrai que certaines de ces fiches actions relèvent du court et moyen terme, d'autres du long terme, que certaines proposent des objectifs directement ou assez rapidement réalisables par le Pays en collaboration avec les collectivités locales et les opérateurs culturels qui le constituent, tandis que d'autres nécessitent des volontés politiques fortes, constantes et convergentes au niveau du Conseil Général, des intercommunalités ou des municipalités, d'autres enfin dépendent de l'évolution générale du territoire (démographique, sociologique, économique, sociale....)

## II - Du Girou Tarn Frontonnais au Pays Tolosan, la nécessité d'une réactualisation du Projet Culturel

Le Pays s'est attaché rapidement à la mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire qui vient d'être résumé dans les pages précédentes, ceci pour trois raisons :

- Il ne résultait pas d'un travail un peu technocratique au sens où il aurait été rédigé sans réelle concertation avec les décideurs et les opérateurs culturels
- Le Président de la commission « Tourisme et culture » du Pays (Monsieur Thierry SAVIGNY) l'avait suivi de bout en bout. Entouré de techniciens très impliqués, (Mme Hélène GAYRAUD Chargée de Mission Habitat et Action Sociale) il était en mesure « d'enclencher » rapidement sans temps mort.

Dans le prolongement de l'étude, le Pays allait s'appuyer dès octobre 2008 sur une stagiaire (Elodie ROUQUIE) pour les débuts de mise en œuvre du PCT, cette stagiaire devenant en octobre 2009 « Chargée de Mission Culture et Tourisme » (Fiche action n° 3 dans les préconisations).

### L'entrée dans le Pays de nouveaux territoires :

Toutefois, un élément nouveau et très important venait « modifier la donne » pour l'ensemble du Pays et de ses projets, donc pour le Projet Culturel de Territoire.

Il s'agit, en décembre 2008, de l'entrée dans le Pays de nouveaux territoires :

- Communauté de communes de Save Garonne (13 communes, 22 566 habitants), territoire avec une forte attraction sur Toulouse,
- Communauté de communes de Cadours (16 communes, 5 014 habitants), territoire rural.

Parallèlement, suite aux élections municipales et cantonales de 2008, le Pays recomposait son Conseil de Développement (Conseil composé d'environ 50 personnes).

Dès lors, au plan culturel le Pays souhaitait :

- S'approprié et adapter toute une démarche de développement territorial liant les anciens territoires et les nouveaux.
- Poursuivre et élargir la mobilisation des cadres culturels du conseil de développement, de diverses intercommunalités et communes et de diverses structures culturelles et plus largement, à partir de ce groupe, sensibiliser et entraîner de proche en proche, les responsables culturels qui œuvrent sur l'ensemble du Pays Tolosan.
- Par cette démarche pédagogique et progressive, aider la « Chef de Projet culturel » à prendre la mesure des nouveaux territoires qui ont modifié la structure et le périmètre du Pays
- Par un travail d'accompagnement et de formation en direction des principaux acteurs, des démultiplicateurs du développement culturel, conduire à une appropriation maximum et aussi à plus de lisibilité.

### **L'ensemble de ces volontés conduisant à la nécessaire réactualisation du Projet Culturel de Territoire**

Pour effectuer cette réactualisation, le Pays estimait qu'il n'était pas pertinent d'entreprendre une seconde étude complémentaire, car elle n'aurait pas eu le même caractère mobilisateur qu'un accompagnement et aurait impliqué à nouveau de nombreuses réunions sans qu'il soit évident que tous veillent (surtout sur l'ancien territoire APGTF) consentir à un nouvel et long exercice de concertation.

**L'accompagnement a semblé la solution la plus pertinente sachant que les objectifs que peut se fixer un accompagnement d'une douzaine de jours sont bien moins ambitieux que ceux d'une étude qui peut représenter 9 mois de travail quasi continu.**

Le Pays Girou Tarn Frontonnais élargi devenu le Pays Tolosan, Pays le plus peuplé de la région Midi Pyrénées, comptant désormais 98 500 habitants, 70 communes dont 5 Communautés de Communes, et 7 cantons.



### III - Mise en place et déroulement de l'accompagnement ADEPFO

Nous venons de voir que pour actualiser son projet culturel, le Pays ne souhait pas recourir à une nouvelle étude. Il estimait qu'un accompagnement, une action de Formation/Développement conduite avec des stagiaires représentatifs et en collaboration avec la responsable du Projet Culturel de Territoire, pouvait constituer une solution pertinente.

Le territoire, notamment pour des raisons de continuité a souhaité que le cabinet Phosphoros conduise cet accompagnement.

Après diverses séances de travail avec celui-ci, divers aller-retour pour l'écriture d'un projet de formation/accompagnement, diverses réunions auxquelles l'ADEPFO était représentée, le projet de Formation/Accompagnement était présenté au Conseil d'Administration de l'ADEPFO en janvier 2010, avec en annexe la liste des stagiaires, c'est-à-dire des responsables culturels du territoire qui allaient participer à ce travail de réactualisation.

Un Comité de Pilotage était constitué comme c'est la règle, pour suivre le déroulement de cet accompagnement.

### **L'accompagnement programme pédagogique**

Un accompagnement de 12 jours décomposé en :

- 11 jours de travail en groupe
- 1 jour pour rédaction collective du nouveau projet culturel prenant en compte les nouveaux territoires intégrés au pays et éventuellement rencontres et réunions d'appropriation avec les responsables du territoire et les partenaires institutionnels.

Une démarche pédagogique essentiellement participative. Des apports éventuels de compétences (par documents ou oralement) seulement à partir du moment où ils constituent pour les stagiaires, des aides à la réflexion ou à la construction du projet, ou des retours sur des connaissances ou des compétences indispensables pour utiliser ensemble les mêmes mots pour désigner les mêmes concepts et donc pouvoir porter collectivement un projet culturel partagé.

**Phase 1 - Analyse du projet culturel du Pays Girou Tarn Frontonnais domaine par domaine, modifications, adaptations en vue d'intégrer les nouveaux territoires, enrichissements éventuels, adoption d'objectifs ou de projets nouveaux**

#### **Jour 1**

1/a. Préalable Rappel du Projet Culturel de Territoire conçu avant élargissement du Pays, Philosophie du projet, axes principaux, objectifs, systèmes d'évaluation permanente des résultats

1/b. Autour du patrimoine - coutumes, pratiques sociales, modes de vie, patrimoine bâti classé, inscrit, petit patrimoine rural, patrimoine oral, autour de l'écriture et de la lecture publique

#### **Jour 2**

Retour des stagiaires quant aux évolutions des pratiques culturelles professionnelles du territoire élargi, nouveaux acteurs culturels, nouvelles pratiques.

*Constats quant aux évolutions intervenues depuis les débuts, modifications, adaptations souhaitables ajouts nécessaires, adoption d'objectifs ou de projets nouveaux, relatifs au patrimoine en général et à la lecture publique*

### **Jour 3**

Enseignements et pratiques artistiques

*Analyse des premières préconisations, analyse et constats quant aux évolutions intervenues depuis les débuts, modifications, adaptations souhaitables ajouts nécessaires, adoption d'objectifs ou de projets nouveaux*

### **Jour 4**

Spectacle vivant, création et diffusion culturelle

*Analyse des premières préconisations, analyse et constats quant aux évolutions intervenues depuis les débuts, modifications, adaptations souhaitables ajouts nécessaires, adoption d'objectifs ou de projets nouveaux*

### **Jour 5**

La culture et ses lieux d'expression, les arts visuels

*Analyse des premières préconisations, analyse et constats quant aux évolutions intervenues depuis les débuts, modifications, adaptations souhaitables ajouts nécessaires, adoption d'objectifs ou de projets nouveaux*

### **Jour 6**

6/a Information et communication,

6/b La prise en compte de la dimension touristique dans le projet culturel

#### **Résultats recherchés pour cette première phase :**

*Une réévaluation du projet culturel rendue nécessaire par l'élargissement du territoire,  
L'apport d'éléments communs de formation afin d'offrir des repères aux membres du groupe,  
Un début d'élaboration chapitre par chapitre d'un projet culturel partagé,  
Une motivation collective, l'affirmation de la mission de la Chargé de Mission culture.*

**Phase 2 - La construction du Nouveau Projet culturel de Pays, la mise en place d'outils opérationnels, la mobilisation du groupe de travail**

**Jour 7 et 8 - Ce qui peut être mutualisé**

**Jour 7**

Sélection des projets ou des structures pouvant relever de processus de mutualisation

*Le groupe effectuera l'inventaire des projets susceptibles d'être mutualisés pour des raisons psychologiques, techniques, juridiques, politiques.*

**Jour 8 et 9**

Analyse des conditions à réunir pour réaliser ces mutualisations au niveau du Pays

*Si la journée 7 était celle de la sélection des projets, les journées 8 et 9 sont plus opérationnelles puisqu'il s'agit d'apporter dans leurs grandes lignes, des solutions managériales*

**Jour 10**

Considérer le Projet culturel réactualisé de façon transversale, c'est-à-dire au regard des axes de développement stratégique du Pays (par ex secteurs économique, éducatif, social, touristique, environnemental).

**Jour 11**

L'élaboration des critères pour l'adoption des projets culturels de Pays

**Résultats recherchés pour la seconde phase :**

- Une stratégie commune en ce qui concerne les mutualisations et les critères de prise en considération d'un projet en tant que Projet culturel de Pays
- La compréhension par tous de ces questions complexes, afin qu'elles puissent être expliquées à tous les acteurs du Pays
- Les grandes lignes d'un projet culturel réactualisé, que la chargée de Mission culture et son équipe devront toutefois détailler après l'accompagnement
- Le lien nécessaire entre le projet culturel et l'ensemble des projets du territoire
- La mobilisation de l'équipe qui constitue l'armature culturelle du Pays.



Rédaction du Projet et du Compte rendu de cet accompagnement, par le moyen d'un aller et retour entre les consultants de Phosphoros et la responsable du Projet Culturel de Pays

## **Jour 12 - Réécriture concertée définitive**

### **Comité de Pilotage**

Didier	CUJIVES	Président du Pays Tolosan
Thierry	SAVIGNY	Président de la Commission Culture et Tourisme
André	LAUR	Conseiller Général Haute Garonne - délégué AG/CA
Denis	PARISE	Conseiller Régional Midi-Pyrénées
Laurence	GOMBERT	Présidente du Conseil de Développement
Brigitte	ZAMPROGNO	Présidente de la Commission culture du CDD
Xavier	BAILLY	DPTC Midi-Pyrénées
Catherine	FOUGERE	Responsable Pôle Culture et Territoire DRCV
Monique	BAJOLLE	DAEDL - Conseil Général Haute Garonne
Julie	FELDMAN	DAEDL - Conseil Général Haute Garonne
Dominique	PAILLARSE	Directeur Régional des Affaires Culturelles
Michel	DOYARD	Directeur ADDA 31
Elise	BORD LEVERE	Technicienne A2P dispositif DLA

### **Stagiaires**

*L'expression « stagiaire » est ici utilisée comme correspondant à des normes administratives précises pour l'ADEPFO. Ces stagiaires étaient en fait des cadres culturels du territoire, relevant de statuts divers.*

ANGLAS	Eric	Directeur Ecole de Musique de Grenade
DELAVEAU	Thierry	Chargé de Mission CAE - Lavalette
FRAPECH	Jean Louis	Sapeur pompier - Adjoint à la Culture CDC Save et Garonne
LAWA	Aboubakar	Responsable Service culturel de Launac
LOURMAN	Bernard	Responsable Echanges Cultures professeur - Grenade
POUVILLON	Odile	Ferme de la Bouzigue - Montaignut sur Save
SAURIN	Joël	Intermittent du spectacle - Bouloc
ZAMPROGNO	Brigitte	Présidente commission culture du CDD

Non inscrits parmi les stagiaires/ADEPFO, s'ajoutaient :

- Pendant la totalité de l'accompagnement - Elodie ROUQUIE « Chargée de Mission Culture et Tourisme »
- Selon les sujets traités de jour en jour, 7 à 10 responsables associatifs ou de collectivités locales non inscrits officiellement qui participaient à l'accompagnement, ce qui permettait d'élargir la surface de dialogue et d'information

- Enfin, le cabinet Phosphoros a rencontré par une démarche complémentaire Monsieur Alain JULIAN Président de la Communauté d Communes de Cadours et responsable de l'Office de Tourisme de cette CdC.

Le programme mis en place en début d'accompagnement était mis en œuvre sans changements significatifs par rapport aux textes initiaux.

Il a été convenu que Phosphoros mobilisait pour cet accompagnement, selon les thèmes traités au fur et à mesure, Les trois consultants/formateurs qui avaient réalisé le Projet Culturel de Territoire en 2006/2007 - Mirelle COURDEAU - Céline DEPONT - Robert VERHEUGE.

#### IV. Les limites et les acquis de l'accompagnement

L'accompagnement s'est déroulé dans le rythme prévu. De toutes façons, il faut insister encore, un accompagnement n'est pas une étude. Mieux qu'une étude il peut contribuer à « souder » un groupe, mais il ne suppose pas de travail d'investigation et de concertation large mené sur un long temps. (L'étude APGTF-Projet Culturel a impliqué plus de 100 acteurs culturels - élus, responsables associatifs, techniciens des collectivités locales, ou de l'état, artistes).

En dehors des limites propres à l'accompagnement dans une démarche de ce type, trois éléments sont venus aussi complexifier la situation ou limiter la portée du travail effectué :

**1° Pendant l'accompagnement, le Projet Culturel de Territoire qui se préfigurait concrètement en 2009 était mis en œuvre au plan pratique mais surtout la convention engageant le Pays et la Région et devant aider les territoires à mieux structurer leurs projets, était signée pour la période 2010/2012.**

**Cette convention était d'un montant de 65 000 euros pour les années 1, 2, et 3.**

Il eut été en effet suicidaire pour le Pays, d'attendre la fin de l'accompagnement ADEPFO pour la signer.

Mais du point de vue méthodologique, cela signifie que l'avancement de la convention d'un côté et la progression de l'accompagnement ADEPFO de l'autre, pouvaient ne pas être suffisamment en phase.

Cet écueil a été évité par le Pays pour plusieurs raisons :

- La chargée de mission culture a assuré l'unité entre les deux démarches,
- La convention reprend sans jamais la trahir, la logique et l'organisation du projet culturel rédigé en 2006/2007, se contentant d'y inclure de nouveaux opérateurs qui n'avaient pas encore émergé au moment de l'étude dans le Pays Girou Tarn Frontonnais ou qui n'étaient pas encore pris en compte du fait de leur appartenance aux nouveaux territoires.

On trouve ainsi par exemple, parmi les nouvelles structures prises en compte dans le PCT :

- Musique de l'âme (Verfeil)
- Multimusiques (Grenade)

- Cinéma de Grenade pour Festi-Ciné
- Diam (Développement Initiatives Associatives Montberonnaises), projet de théâtre amateur, contes / les théâtrales de Verfeil >>>> collaboration sur projet commun autour du théâtre amateur avec l'association les théâtrales de Verfeil et le foyer rural de Grenade sur Garonne
- Association Fortissimo Piano (Frontonnais) pour « Musiques en vignes », concept de musique classique dans les chais.

Les points lectures ou bibliothèques de

- Montaigut sur Save
- Launac
- Daux
- Grenade
- Cadours
- Larra
- Le Burgaud
- Merville
- Ondes
- St Cezert
- St Paul Sur Save
- Thil

Pour ces structures, il faut considérer que le Pays ou les collectivités locales qui le composent ont effectué eux-mêmes un travail d'évaluation, ce qui n'était pas faisable dans le cadre d'un accompagnement.

**2° Quelles que soient les qualités des cadres culturels bénévoles ou permanents qui ont participé à l'accompagnement, on ne peut pas considérer qu'ils constituaient un groupe suffisamment représentatif (géographiquement et en terme de missions ou de fonctions) pour que les consultants de Phosphoros puissent prétendre proposer un Projet Culturel Réactualisé qui prendrait vraiment en compte la nouvelle situation du Pays.**

Les consultants et la Chargée de Mission Culture ont essayé de compenser cette fragilité de diverses façons :

1. **La chargée de mission s'est souvent fait la porte parole, le relais des acteurs culturels**, dans un territoire qu'elle connaît de mieux en mieux.
2. **A aucun moment, les « stagiaires » - en fait des cadres culturels participant à l'accompagnement ou les responsables du Pays - n'ont cherché à survaloriser leurs actions**, à les présenter de la façon la plus positive possible, de sorte que dans une atmosphère de confiance et où les critères d'évaluation des uns et des autres n'avaient pas besoin d'être ajustés constamment, les risques d'erreur étaient minorés.
3. Pour compenser cette faiblesse, (des stagiaires insuffisamment représentatifs de l'ensemble de la réalité culturelle) **les consultants de Phosphoros ont cherché à joindre les responsables des communautés de communes de Save et Garonne et du Canton de Cadours** afin, par une démarche supplémentaire à celle de l'accompagnement de les rencontrer (élus et principaux techniciens) pour renforcer le travail d'accompagnement

par ce que l'on pourrait appeler un sondage sur chacune de ces intercommunalités.

**Cette démarche a semblé s'imposer d'autant que ces nouveaux territoires « plus à l'ouest » viennent transformer fondamentalement la morphologie et la structure de l'ancien Pays Girou Tarn Frontonnais.**

La rencontre s'est effectuée seulement sur la communauté de Communes du Canton de Cadours, en Mairie de Cadours.

Tout au plus peut on penser qu'en croisant les débats, les échanges d'information qui ont eu lieu durant l'accompagnement et la connaissance de ces nouveaux territoires de la Chargée de Mission Culture du Pays, le projet culturel se développera-t-il de façon homogène, sans pour autant que ce ne soit du à l'accompagnement.

**Au vu de ces trois éléments on peut estimer que les résultats de l'accompagnement sont atteints à environ 60% s'agissant des propositions, mais que l'objectif consistant à ce que l'accompagnement ait un effet d'entraînement ne l'est peut-être qu'à 20%.**

## V. Préconisations nouvelles pour le PCT

### V.a - Introduction.

En 2006/2007, 24 projets organisés autour de 4 axes ont été proposés dans le cadre de la seconde phase de l'étude pour le PCT, puis quantifiés quant à leur aspect managérial dans autant de fiches/action.

Il n'est pas possible dans le cadre d'un accompagnement de reprendre la totalité de ces 24 projets qui articulés ensemble représentent la mise en œuvre d'une politique culturelle :

- A cause des limites du temps donné à l'accompagnement
- Parce que le projet culturel est en marche et qu'il est déjà défini par un cadre conventionnel qui couvre les périodes 2010,2011 et 2012.

Nous choisissons, sur la base des échanges effectués en 12 jours :

- avec les stagiaires et les cadres culturels du territoire qui ont rejoint ponctuellement l'accompagnement
- avec les représentants de la Communauté de Communes du canton de Cadours
- avec la Chargée de Mission Culture du Pays,

De reprendre simplement les domaines qui méritent d'être « revisités » par des commentaires et des fiches techniques, à charge pour les instances du Pays de s'en saisir, et de les mettre en œuvre ou non, selon leur volonté, selon aussi leurs moyens.

## V.b - Thématique 1 - Cohérence, compétences, organisation.

### Réalisations :

En 2009, la commission Tourisme et Culture (Thierry SAVIGNY Président - Elodie ROUQUIE Chargée de Mission) a signé Projet Culturel de Territoire (PCT issu de 2006/2007 dans lequel den nouveaux partenaires venaient s'intégrer). Dans ce projet, à côté des critères d'éligibilité de la Région Midi Pyrénées, le Pays a défini des pré-requis afin de disposer d'un filtre, d'une grille d'analyse permettant de définir le type de projets culturels qu'il peut considérer comme relevant de son échelle. Ces pré-requis sont les suivants :

#### Sur le plan de la territorialité :

- Projet qui s'inscrit sur un territoire intercommunal au moins
- Projet partagé circulant entre des communes

#### Sur le plan des aspects institutionnels :

- Appui de plusieurs communes en nature ou financier  
Et/ou
- Participation en nature ou financière d'une communauté de communes

#### Sur le plan de la nature du projet :

- Projet inscrit dans une dynamique de développement culturel
- Compétences et savoir-faire, caractère professionnel du projet et/ou de l'intervenant
- Evaluation du projet pour une éventuelle reconduction
- Rayonnement du projet
- Relais locaux à mobiliser
- Partenariats départementaux et régionaux

#### Sur le plan technique :

- Structure porteuse clairement identifiable reconnue et pérenne
- Budget cohérent

**Ces pré-requis sont incontestables s'agissant d'une politique culturelle bâtie au niveau d'un Pays**

Mais il manque peut-être des pré-requis ou des critères possibles, le premier d'entre ceux que nous proposons relevant spécifiquement de la culture :

- **Force de la création ou/ou Caractère innovant des projets et des productions**
- **Capacité des artistes à travailler en partenariat avec des acteurs du Territoire**
- **Capacité à extérioriser/ exporter les productions hors Pays TOLOSAN**

- **Capacité à valoriser l'image du Pays sur leur communication**

*Nous n'affirmons pas cela mais le proposons pour poursuivre la réflexion.*

Le Pays a aussi procédé à l'embauche d'une Chargée de Mission Culture, (fiche action n° 3 du projet Culturel APGTF) les moyens de la mise en œuvre. Ce point est essentiel, encore faut-il veiller au maximum du possible à maintenir le niveau de ce poste qui est un niveau de coordination, de conseil, d'instruction des dossiers, qui est justement le niveau de la cohérence et de l'organisation, en évitant autant que possible d'utiliser cette chargée de mission en quelque sorte au coup par coup, sur des opérations ponctuelles, non pas que ce soit déchoir en quoi que ce soit, mais parce que l'usure du quotidien peut conduire la Chargé de Mission à perdre de vue ou à ne pas prendre suffisamment la mesure de sa mission d'ensemble et peut aussi conduire les techniciens chargés de la culture et du tourisme, notamment dans les intercommunalités, à mal doser ce que ce poste peut apporter au Pays donc aussi aux intercommunalités quand elles « jouent le jeu » du Pays.

**S'agissant d'information et de communication, beaucoup a été fait, nous proposons d'avancer encore dans la fiche qui suit :**

AXE 2 de la charte : Maîtriser le développement démographique

OBJECTIF 2: Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services - structures d'accueil -services de proximité

Axe 4 : Développer les activités de tourisme et de loisirs pour une image forte du Pays

OBJECTIF 2 : Développer les activités culturelles et de loisirs

- Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles
- Renforcer la vocation culturelle du Pays
- Favoriser les échanges d'expériences
- Mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques

OBJECTIF GENERAL : L'information et la communication culturelle

**ACTION :**

Le Pays Tolosan met en œuvre depuis quelques mois via le site Internet et les courriels, des flashes d'information relatifs aux manifestations culturelles en quelque sorte repérées et labélisées par le territoire. Il s'agit ici d'une information factuelle. Mais d'autres besoins ont été identifiés : informations plus générales autour des questions vives que se posent les acteurs de la culture quant à leur travail, à leur action aujourd'hui. Il s'agit de débats d'idées, dans l'air du temps. Pour cela le Pays aura à s'associer avec des partenaires spécialisés (Observatoire, Ateliers culture et territoire, etc.). Un programme annuel peut être conçu et diffusé. Nous rejoignons là la fiche relative à la formation.

Pour ce qui est de la communication interne au Pays

Pour les partenaires les plus impliqués, la communication autour du projet culturel du Pays doit être mise en œuvre afin que chacun s'en saisisse. Les instances du pays, la Chargée de Mission peut être les participants les plus impliqués dans l'accompagnement ADEPFO peuvent effectuer ce travail de fond.

La communication auprès des acteurs culturels du territoire pour l'ensemble des acteurs culturels cette communication doit se faire via le site Internet. Un travail est déjà effectué qu'il faut approfondir. Une restructuration de ce site est envisagée /souhaitée afin de laisser la place à l'inscription en ligne des manifestations et la présence d'un calendrier. Un forum d'échanges doit être également envisagé.

La communication extérieure

Le site Internet a ici toute sa place. Le comité de pilotage et la commission culture du conseil de développement sont les moteurs possibles pour cette communication externe.

SITE : A partir du siège du Pays

ECHEANCES : 2010

PUBLICS : tous

ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : élus, acteurs culturels

MOYENS TECHNIQUES : Essentiellement le site

MOYENS FINANCIERS :

Convention prestataire du site Internet

Nous ne faisons pas d'autres propositions concernant les moyens de cohérence et d'organisation, parce que le Pays avec les moyens dont il dispose a incontestablement fait preuve d'efficacité, qu'il s'agisse de communication globale ou de communication spécifique à une opération (exemple la Maison des Vins). Ajouter de nouveaux objectifs conduirait à un éparpillement des actions

actuellement conduites dans la cohérence.

## V.c - Thématique 2 - Patrimoine

### Les enjeux patrimoniaux

#### Introduction

La première phase de l'étude culturelle du Pays Girou Tarn Frontonnais, celle de l'état des lieux et du diagnostic, mettait en évidence des atouts patrimoniaux importants pour ce Pays, ce qui nous a conduit à affirmer que le patrimoine (matériel et immatériel) serait alors une composante essentielle du projet culturel du Pays.

En 2009, le Pays Girou Tarn Frontonnais intègre deux nouvelles communautés de communes, (CC du Canton de Cadours et CC de Save et Garonne). Le territoire historique se voit donc étoffé de 29 nouvelles communes sur la partie Est de son périmètre. Le Pays Girou Tarn Frontonnais devient officiellement le Pays Tolosan le 29 juin 2009.

Ce préalable étant levé, nous rappelons que parmi les axes du projet de développement du territoire, l'axe 4 mentionnait l'ambition du territoire de « *Développer les activités de tourisme et de loisir pour une image forte du Pays* ». Derrière la question d'une image forte à valoriser pour ce territoire, il y avait bien sûr la question des **marqueurs identitaires** à identifier et à conserver. Pour aller plus loin, la construction de l'identité du Pays, à fortiori depuis son élargissement, implique et impliquera une bonne **connaissance des ressources patrimoniales** présentes et conservées, pour en faire autant d'atouts pour le développement et l'attractivité du territoire. L'étude de ces ressources permettra au Pays d'être garant de son image, de son histoire et de **sa cohérence territoriale**.

*Inscrit dans le bassin de vie de l'agglomération toulousaine, le Pays connaît un dynamisme démographique important depuis quelques années, ainsi qu'une forte pression foncière. L'observation de ce renouveau démographique guide un certain nombre de nos préconisations. L'analyse évidente de l'empreinte spatiale de ces nouveaux habitants sert également de fil conducteur pour les préconisations liées notamment au patrimoine bâti.*

Un des enjeux pour ce territoire en mutation est **donc de construire une identité territoriale commune**, qui prenne en compte **l'empreinte spatiale** des nouvelles populations autant que le **patrimoine ancestral et vernaculaire** qui le compose dans toute sa diversité.

**Ainsi, mettant en avant une meilleure connaissance et une valorisation des atouts patrimoniaux du Pays, dans toutes ses identités (patrimoine naturel, culturel, etc.), le projet culturel prendra en compte toutes les ressources patrimoniales pour œuvrer dans le sens d'une culture vivante, qui participe à l'attractivité touristique du territoire autant qu'à son rayonnement.**

Nous reprenons pour les actualiser ou proposons plusieurs axes de réflexion, qui guideront les préconisations et qui définiront la **politique patrimoniale du Pays**. Il s'agit de travailler dans un premier temps sur **l'(s) identité (s) du territoire par la connaissance et la conservation** de son patrimoine et de faire, dans un deuxième temps, de ses caractéristiques, des atouts de



**promotion** et de **valorisation** pour le pays, dans un souci d'aménagement et de développement du territoire.

### Identifier et renforcer l'image du Pays Tolosan à travers ses identités.

A l'échelle du territoire, les atouts patrimoniaux sont présents, mais ils sont en même temps diffus et inégalement étudiés et/ou valorisés. Concentré essentiellement autour des bourgs centres, le patrimoine sert d'objet de rayonnement et d'attractivité pour ces « pôles ». A cette échelle, il reste d'ailleurs assez bien étudié voire valorisé.

Il a été mis en avant à l'occasion de plusieurs diagnostics (culturels et touristiques) que le Pays Tolosan était le creuset d'identités marquantes, liées notamment à l'image du **Vin** et de la culture vitivinicole, à la forte empreinte agricole du territoire ou encore de la présence de l'**Eau**.

A l'échelle du pays, la connaissance du patrimoine, et son niveau d'importance, n'est pas encore exhaustive. Aussi, à ce jour, il semble difficile d'envisager des actions complémentaires de conservation, de valorisation ou de promotion.

**Il apparaît donc important d'engager le territoire progressivement dans une politique du patrimoine dans le respect de la chaîne opératoire du patrimoine : connaissance, conservation, valorisation.**

Cette politique du patrimoine pourra se mettre en place progressivement avec l'ensemble des acteurs et partenaires techniques et financiers concernés. Le premier des objectifs de cette politique du patrimoine est la connaissance du patrimoine.

### La connaissance du patrimoine et de ses caractéristiques

La (re) connaissance du patrimoine à travers toutes ses caractéristiques est un préalable à toute autre réflexion dans ce domaine. En effet, une parfaite appréhension des identités du patrimoine (matériel et immatériel) du Pays Tolosan permettra de garantir, voire de justifier le contenu des actions complémentaires de conservation, ou de valorisation.

Le Pays peut raisonnablement s'engager dans un « programme d'études voire d'inventaires » du patrimoine. Ce programme doit s'envisager en adéquation avec les services régionaux et départementaux du patrimoine et les services d'Etat. Il peut se conduire en plusieurs temps :

1. Recensement des études, monographies, inventaires existants à l'échelle du territoire.
2. Constitution d'un groupe de personnes ressources pour déterminer un programme d'action, Pays chef de file.
3. Élaboration d'un programme de connaissance du patrimoine du Pays et des thématiques d'études et/ou d'inventaires (scientifiques) à conduire. Thématiques transversales à déterminer avec l'ensemble des acteurs concernés (personnes ressources du pays, et services scientifiques intéressés : DRAC - CRMH, Conseil Régional - Service de la connaissance du patrimoine, CAUE 31).

Thématiques particulières pouvant être étudiées : présence du Vin, AOC et patrimoine lié à la

culture vitivinicole, présence de l'Eau et son utilisation industrielle notamment, patrimoine bâti (protégé et non protégé), au patrimoine mobilier (protégé et non protégé), archéologie...

Toutefois, parmi ces études et inventaires du patrimoine, des niveaux de priorité peuvent tout de même être dégagés. S'agissant du patrimoine matériel, le **patrimoine rural** pourra faire l'objet d'une attention particulière, car il est l'image d'une empreinte agricole et rurale encore très forte et souffre parfois de dégradations importantes. La thématique d'étude du patrimoine bâti (monumental et domestique) lié à la **culture vitivinicole** peut également être intéressante à exploiter. Dans le même sens, l'étude du patrimoine du pays pourra s'intéresser au **patrimoine religieux**, mobilier et immobilier, afin d'identifier les édifices les plus marquants et surtout afin de palier les risques de dégradations voire de disparitions. Dans la même optique de connaissance du patrimoine et de ses composantes, des thématiques d'études sur le **patrimoine castral** du pays, l'archéologie, peuvent être lancées en lien avec l'université par exemple.

Ces champs patrimoniaux font l'objet d'interventions spécifiques de la part de services scientifiques (Service Régional de la connaissance du patrimoine, URCAUE, CAUE, Conservation des Antiquités et des Objets d'Art, CRMH, etc.) et d'acteurs culturels du territoire avec lesquels il conviendra d'articuler les actions.

Enfin, s'inscrivant dans la continuité de la politique patrimoniale de la Région Midi-Pyrénées, le Pays à tout intérêt à s'engager, avec les acteurs culturels du territoire, dans une véritable réflexion de **numérisation de son patrimoine**. Cet axe de réflexion mérite toute l'attention du Pays, car ainsi le territoire se constitue une *base de données numérique* sur son patrimoine. Par extension, cette base de données, étoffée d'études monographiques pourra constituer un des outils de la connaissance du patrimoine du territoire.

Fort de l'étude de son « **potentiel** » patrimonial, le Pays pourra amorcer aux cotés des communes un programme de conservation et de restauration. Enfin, l'étude typologique des ressources patrimoniales servira de fondement aux démarches d'urbanisme (PLU - ZPPAUP) entreprises à l'échelle du territoire.

Les démarches en faveur de la valorisation touristique du territoire ne pourront également qu'en être densifiées en termes de contenu.

### La conservation, (l'entretien et la restauration) du patrimoine.

Ce second volet de préconisations découle en toute logique du premier. Un programme de conservation (restauration) du patrimoine du Pays, tant matériel qu'immatériel, sera un point d'appui pour une politique d'envergure, dont les principaux axes pourront être :

- 1 - La préservation de son (ses) identité(s) matérielle(s) et immatérielle(s)
- 2 - La construction d'un imaginaire collectif autour d'une culture et d'une histoire commune
- 3 - L'image d'un territoire, garant de valeurs et de sa cohérence territoriale
- 4 - La densité et le contenu des actions et projets de valorisation

La conservation du patrimoine du Pays TOLOSAN peut mobiliser un certain nombre d'acteurs (services scientifiques et acteurs du territoire) dont les interventions seront complémentaires. Le Pays pourra accompagner les porteurs de projets dans l'ingénierie et l'aide techniques, par l'identification des partenaires techniques et financiers pour les interventions de conservation-restauration. Ces projets pourront être orientés sur des thématiques spécifiques liées aux ressources du territoire. (Interventions du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat pour le patrimoine mobilier et immobilier).

Au delà de ces deux premiers axes de réflexion, connaissance et conservation-restauration du patrimoine, se jouent des enjeux essentiels. La connaissance du patrimoine du pays, nous l'avons dit, est importante mais diffuse et essentiellement portée par des initiatives locales sans forcément de cohérence entre elles. Hors à partir de la reconnaissance des atouts du territoire, une véritable politique de valorisation du patrimoine peut être envisagée. Elle permettra de faire la promotion du territoire comme facteur d'attractivité et de rayonnement, mais elle servira également l'appropriation de ces richesses par les habitants du territoire, notamment les jeunes générations.

### **Valoriser les « identités » patrimoniales du Pays et en faire des atouts de promotion du territoire.**

Ce second volet de préconisations concerne la valorisation et l'animation du patrimoine. Plusieurs constats nous conduisent à penser que ce territoire est le creuset d'identités multiples, a fortiori depuis son élargissement, et qu'il jouit d'un dynamisme important dû au renouveau de la population. Ce renouveau « démographique » n'est pas sans conséquence sur le patrimoine, puisqu'il engendre un enjeu essentiel pour le territoire : La « **mise en public** » du patrimoine, sa valorisation et sa sensibilisation. Pour développer ce second volet de préconisations, nous l'aborderons selon deux angles. Celui des publics du patrimoine (notamment le jeune public) et celui des acteurs.

#### **L'appropriation et la sensibilisation du public au patrimoine**

Les objectifs d'appropriation et de sensibilisation voire d'éducation au patrimoine ciblent des publics précis, entraînent des dispositifs spécifiques, qui appellent eux-mêmes des outils adaptés.

Lorsqu'il est question de l'appropriation du patrimoine, il s'agit de noter et de renforcer toutes les initiatives existantes à l'échelle du pays, qui vont dans ce sens. Sensibiliser les publics au patrimoine favorise en effet son appropriation par ces derniers.

**Les publics** dont nous parlons ici sont, en premier lieu, les habitants et les nouveaux arrivants, pour qui il est impératif de développer un sentiment d'appartenance au territoire, notamment en direction des nouvelles communautés de communes entrantes.

Ceux dont il est surtout important de se préoccuper, ce sont les **jeunes**. Le **jeune public** est ici plus présent qu'ailleurs ! Lui faire comprendre un territoire c'est lui donner la chance d'agir demain pour sa préservation. Lui indiquer les liens qui le lient à l'histoire d'un territoire c'est lui donner des points d'appui pour se construire dans une culture collective.

S'il n'est pas encore question de développer une **politique d'éducation au patrimoine à l'échelle du Pays**, il peut toutefois être envisageable de parler de projets éducatifs liés au patrimoine. Pour construire ce lien entre le public, le jeune public et le patrimoine, il s'agit de se rapprocher d'associations et de structures culturelles d'expérience dans ce domaine. Ici nous désignons notamment l'association du musée archéologique de Villariès, qui depuis de nombreuses années agit pour la conservation, la valorisation et l'éducation au patrimoine. Les bénévoles réalisent notamment un vrai travail de sensibilisation des jeunes au patrimoine archéologique. Nous pensons aussi aux actions pertinentes de structures telles que le **Château de Bonrepos Riquet** ou encore la **Ferme de la Bouzigues** (liste non exhaustive). Nous notons également la présence d'associations culturelles sur les bourgs centre (Fronton, Villemur-sur-Tarn, Bessières, Verfeil, Grenade, Cadours, etc.) qui pourraient également être sollicitées dans le cadre de projets éducatifs d'envergure.

Ces projets éducatifs seront à définir en lien avec l'Education Nationale (Rectorat d'Académie, enseignants du territoire, inspecteur d'académie sur le volet patrimoine, etc.). Ils pourraient être coordonnés au niveau du Pays sur un thème central et fédérateur : « **Connaissance du patrimoine du Pays TOLOSAN** » et aboutir à des expositions, voire des publications.

Ces projets d'éducation au patrimoine pourraient prendre la forme de conventions, à l'instar des chartes « Adopter son patrimoine ». Extrait du site du château de Bonrepos Riquet : « *Les chartes " Adopter son patrimoine " ont vocation à favoriser la mise en place de partenariats visant à organiser le rapprochement entre les élèves et un ensemble patrimonial choisi. Le principe d'adoption induit une appropriation matérielle et intellectuelle du patrimoine.* »

Les chartes du patrimoine permettent de regrouper sur des objectifs communs, les principaux opérateurs culturels d'un territoire. Les actions portent sur le développement des projets éducatifs, la formation, l'utilisation des ressources de proximité et la conception d'outils pédagogiques adaptés.

Ces projets éducatifs peuvent se construire à partir des bourgs centres et être relayés par les communes alentours autour d'axes de recherches complémentaires : patrimoine rural, culture viti vinicole, l'eau et ses utilisations et le patrimoine qui s'y rattache, patrimoine castral très important pour le territoire, etc. En outre, ces projets éducatifs thématiques pourraient bien sûr s'appuyer sur les compétences de certaines associations ou de structures culturelles déjà fortement investies dans le domaine.

### L'animation du patrimoine, la valorisation et les acteurs.

Ce dernier axe est essentiel et découle des précédents. La valorisation et l'animation du patrimoine du Pays TOLOSAN peuvent prendre plusieurs formes.

Les axes de travail que nous préconisons ici sont à comprendre et à articuler ensemble pour une cohérence des actions.

**1. Il s'agit ici de renforcer l'action et le positionnement des Offices de Tourisme du territoire**, comme des coordinateurs voire des initiateurs de la valorisation du patrimoine, avec le Pays comme chef de file.

- Recenser l'exhaustivité de la documentation sur le patrimoine au niveau du Pays et en faire la promotion. Compiler cette documentation et constituer en lien avec les acteurs culturels du territoire, un document de promotion de Pays. Il est possible d'activer un partenariat avec l'Université Toulouse le Mirail pour accueillir des stagiaires qui auraient pour mission d'élaborer un document de synthèse présentant l'exhaustivité du patrimoine du Pays par grandes thématiques (UFR Histoire ou Histoire de l'art ou CETIA, Tourisme). Ce document serait mis à la disposition du public dans tous les offices de tourisme du territoire et à l'extérieur du territoire.

- Constituer un annuaire des associations du patrimoine de pays, en collaboration avec le territoire. Identifier l'action de chaque association.

- Fédérer les acteurs du patrimoine : grâce à l'action conjointe des acteurs culturels et touristiques du territoire, initier l'animation du patrimoine et sa valorisation sur des thématiques spécifiques.

**2. Impulser l'organisation d'événementiels ou d'actions liant patrimoine naturel et culturel** favorisant la découverte « itinérante » du patrimoine du Pays, à l'exemple des Journées du patrimoine de Pays (programmées en juin). Sur ce territoire, plus qu'ailleurs, il est intéressant de lier le patrimoine vernaculaire aux actions de valorisation du patrimoine naturel du Pays (chemins

de randonnées).

Quelques thèmes pourraient être ainsi exploités : *Route des châteaux et demeures de caractère (Bonrepos Riquet, Verfeil, Saint Génies Bellevue, Lapeyrouse Fossat, Fronton, Merville, Laréole, etc.)*, *Circuit des clochers murs du Pays TOLOSAN*, *Patrimoine vitivinicole en Pays TOLOSAN*, mêlant visites de chais, de domaines, découvertes du petit patrimoine rural lié à l'exploitation du vin et dégustations, *l'Eau et son exploitation en Pays TOLOSAN* (lier Bonrepos Riquet, Grenade et Villemur sur Tarn).

L'EAU est un thème fort pour ce territoire car le Pays TOLOSAN est traversé par la Garonne, la Save, le Girou et le Tarn. Travailler sur ce thème transversal permet donc de s'adresser à l'ensemble du territoire par des axes forts, abordés par l'Agenda 21 :

- Montaigut sur Save avec la Ferme de la Bouzigue= l'éco citoyenneté
- Grenade sur Garonne/Ondes = centrales hydro électriques, bords de Garonne, Gravières
- Villemur sur Tarn = Friches Brusson, ancienne usine
- Bonrepos Riquet = jardin du château et maquette du canal, Pierre Paul Riquet.

...

Enfin, travailler sur l'itinérance et la valorisation du patrimoine offre l'avantage de désenclaver certaines communes vis à vis des bourgs centres (Le tourisme de court séjour). Dans le même temps, travailler sur cette valorisation itinérante du patrimoine permet de faire circuler le public sur le territoire (habitants et public extérieur) et ainsi de le faire exister, en tant qu'entité territoriale.

**Créer un Centre de ressources du patrimoine de Pays (virtuel puis composé de lieux « éclatés »).**

Nous revenons ici sur cette première proposition consistant à créer un centre de ressources du patrimoine de Pays. Ce centre de ressources n'est pas nécessairement *matérialisable* par un lieu défini comme cela avait été proposé lors de la première étude.

Ce centre de ressources peut, dans un premier temps, prendre la forme d'un espace virtuel **de ressources du patrimoine de Pays, développé à partir du portail internet du pays**. (ex : [www.portailpatrimoine/paystolosan.eu](http://www.portailpatrimoine/paystolosan.eu)). Cet espace virtuel dédié au patrimoine du pays pourrait permettre de recenser le patrimoine de premier plan du territoire (classé et inscrit) mais aussi le patrimoine vernaculaire qui le compose. Cette partie est à articuler avec les premières préconisations de connaissance du patrimoine (paragraphe VI.b1. a).

A moyen-long terme, ce centre virtuel de ressources pourra évoluer en un espace de ressources multiformes, composé d'un ensemble de lieux « vitrines » des identités patrimoniales du pays. Cet ensemble de lieux forts pour le territoire serait autant de lieux de rencontres, de recherches, d'expositions, de formations, de partenariats. Ils pourraient dans le même temps centraliser de façon complémentaire les ressources patrimoniales du pays. La localisation de ce réseau d'espaces identitaires se ferait en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. A terme, ces différents lieux patrimoniaux « structurants » du Pays constitueraient la vitrine « éclatée » du Pays (possible localisation des lieux à forte valeur patrimoniale : Bonrepos Riquet - Verfeil, Villemur sur Tarn, Fronton, Grenade, Cadours.)

## Redonner leur place à des projets patrimoniaux d'envergure, conserver et valoriser les pôles patrimoniaux thématiques.

Ce dernier axe abordait dans la première étude les projets culturels et patrimoniaux qui pouvaient devenir structurants pour le Pays. Il s'agissait d'étudier plusieurs sites qui pourraient devenir des pôles culturels importants, si ces derniers étaient intégrés dans des projets d'envergure individuellement et/ou collectivement. Depuis l'élargissement du territoire, des nouvelles communautés de communes ont donc rejoint le territoire. Une étude culturelle n'étant pas figée dans le temps, nous devons aujourd'hui, dans le cadre de la réactualisation du Projet Culturel du territoire, tenir compte de nouvelles données. Aussi, dans cette dernière partie nous proposons de revenir sur certains projets ou certains fonds patrimoniaux, pressentis comme importants ou structurants pour le territoire. (Cette liste n'est pas exhaustive, dans la mesure où certains projets pourraient ne pas avoir été identifiés dans la cadre particulier de cette réactualisation).

### **Friches Brusson de Villemur sur Tarn**

Les Friches industrielles BRUSSON font actuellement l'objet d'une étude approfondie qui aura pour but de déterminer dans quelle mesure un projet culturel d'envergure pourra voir le jour dans ce lieu emblématique, chargé d'histoire. Comme premier élément en quelque sorte booster du projet, la municipalité veut créer une salle de spectacles qui se situe en complémentarité avec celle de Bessières.

Sur le plan patrimonial, il est évident que ce vaste site industriel de 18 000 m<sup>2</sup> témoigne de la puissance passée de l'usine de manière incontestable. En outre, cet ensemble architectural occupe une place particulièrement importante tant sur le plan esthétique que symbolique, notamment dans l'esprit des villemuriens.

*Aussi, nous pensons que ces friches peuvent retrouver une importance économique, sociale et culturelle, dans la mesure où elles pourraient faire l'objet d'un projet global de réhabilitation et de restructuration. Il serait tout à fait logique d'inscrire dans un projet global de ce type, un volet espace muséographique dédié à l'architecture industrielle. Il serait toutefois intéressant d'y envisager d'ores et déjà un espace muséographique « vivant » témoignant du génie industriel de la famille Brusson. Des connexions pourraient dès lors s'engager avec d'autres sites industriels, devenus aujourd'hui des espaces muséographiques.*

-----

### **Château et domaine de Bonrepos-Riquet**

**Le Pays Tolosan incontestablement investi sur 2 projets, celui de la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton et celui de Bonrepos-Riquet, d'autant que le premier de ces projets, celui de Fronton, est aux confins du tourisme, de la culture et de l'économie.**

L'intérêt du Domaine de Bonrepos et du château de l'ingénieur Pierre Paul Riquet n'est plus à démontrer. La commune de Bonrepos-Riquet qui a fait l'acquisition du lieu a depuis 2008 embauché un chargé de mission, en charge du projet. Depuis 2008, date du rendu de la première étude culturelle, le projet a clairement avancé.

La commune de Bonrepos Riquet a depuis intégré la communauté de communes C36. Des actions concrètes de valorisation du patrimoine et d'animation sont aujourd'hui assurées. Le positionnement de ce projet comme un des axes complémentaires au sein du maillage de sites concernés par le « musée éclaté » de P P Riquet, notamment son articulation avec la maison de

l'ingénieur de St Ferréol semble se concrétiser.

A l'heure actuelle, même s'il peut encore sembler prématuré de parler de projet structurant pour le Pays TOLOSAN, des actions concrètes et pertinentes sont menées et rayonnent déjà à l'échelle du territoire.

**Compte tenu de l'intérêt tant sur le plan architectural qu'historique, voire scientifique du Domaine de Bonrepos, il semble important d'accorder une attention particulière au suivi du projet.**

Plusieurs pistes pourraient notamment être suivies et mériteraient un suivi technique de la part du Pays :

- Concernant le domaine de Bonrepos, valorisation prioritaire et restauration de la maquette et du jardin de « Le Nôtre » (possibilité de classement du jardin comme « Jardin Remarquable »).
- Articulation avec les autres sites du « musée éclaté » de PP Riquet et notamment avec le projet de la maison de l'Ingénieur à St Ferréol. Complémentarité entre les sites et accueil possible d'expositions itinérantes, circuits de visites découvertes couplés sur l'ensemble des sites, etc. Intégrer le Domaine de Bonrepos au sein d'un circuit touristique interrégional ayant pour point commun d'évoquer la mémoire de l'ingénieur.
- Rééquilibrage des pôles culturels et touristiques, notamment sur le Sud Est du Pays (une des entrées du Pays, proche d'axes autoroutiers existants ou à venir).
- Travailler sur la complémentarité des sites de Villemur et de Bonrepos (espaces extérieurs et maquettes) et maintenant de Grenade, autour de la valorisation touristique du Pays et la thématique de **L'Eau et ses utilisations**.
- Enfin, dans l'optique de faire de domaine de Bonrepos un **espace de promotion culturelle, de loisirs et de tourisme commercial**, le château lui-même pourrait accueillir des expositions temporaires, conserver des collections permanentes de mobilier comme au temps de P. P. Riquet, accueillir des corps de métiers différents pour constituer un centre de restauration mobilier et immobilier (centre dédié au génie humain à travers toutes ses formes).

### **Pôle sur le Tourisme et le Vin**

Sur le plan touristique et patrimonial, l'intérêt de la Maison du Vin et du Tourisme de Fronton, inaugurée en juin 2010, n'est plus à démontrer. Nous rappelons ici que dans le cadre de ce projet, la thématique du Vin et du patrimoine qui s'y rattache est intéressante à exploiter par plusieurs biais :

- Expositions permanentes d'objets et de collections liées à l'exploitation du vin
- Expositions temporaires et thématiques sur le patrimoine monumental et le petit patrimoine bâti lié au vin
- Par extension, organisation et circuits thématiques sur ce même thème

**Centre d'interprétation historique et archéologique de Villariès - musée de Villariès**

Rappel de l'étude du projet culturel du pays GTF, de 2008.

« Contexte : En 2000, le musée est inauguré dans l'ancienne sacristie de l'église de Villariès. Le musée présente actuellement près de 1200 objets restaurés, datés et renseignés qui témoignent d'une présence humaine sur le territoire du nord est toulousain depuis le paléolithique. L'association qui compte près d'une centaine de personnes anime le musée, organise des expositions et diverses manifestations et participe à des événementiels liés au patrimoine. Après 7 ans d'activités l'association tire le constat que par manque de place, le musée accuse une stagnation des activités. En 2006, un projet d'extension du musée a été déposé auprès des principaux financeurs. L'idée de ce projet d'extension était d'améliorer les conditions d'accueil du public, de développer des activités, notamment pédagogiques et d'optimiser la présentation des collections. Le nouvel espace permettrait de développer également les activités liées à la recherche archéologique, en mettant à disposition un espace documentaire pour les chercheurs universitaires et un « espace-atelier » de traitement des collections (restauration, travail d'inventaire). Corrélativement, en développant sa capacité d'accueil, l'association souhaiterait que le musée se positionne comme un lieu culturel structurant avec un rayonnement touristique et culturel important.

Notre analyse est la suivante : A l'heure actuelle le musée propose à titre ponctuel et sur demande un ensemble d'activités culturelles et pédagogiques autour des collections du musée. Un des enjeux pour le musée est donc de **conforter l'aspect qualitatif des activités proposées, de les renforcer et de les rendre pérennes** (accueil du public, animations, activités pédagogiques jeune public, fouilles, recherches documentaires, réalisation d'une carte archéologique du territoire, etc.). Une des conditions pour réaliser cet objectif est peut être d'envisager l'embauche d'un salarié permanent, (profil musées, histoire, archéologie, tourisme) et qui soit en mesure d'engager des actions qui correspondent aux missions inhérentes aux musées (conservation, inventaire, études des collections, animations, expositions, etc.).

Renforcer la **dynamique d'animation culturelle du musée** lui permettrait de se positionner comme un **lieu conservatoire**, mais également et surtout comme un **Centre d'interprétation historique et archéologique du Pays**, à partir duquel pourrait s'envisager une politique patrimoniale rayonnant sur le pays (Cycles réguliers d'animations, de colloques, d'expositions, de conférences, d'ateliers-visites...).

Enfin, pour assurer répondre aux impératifs liés à la conservation et à la présentation des collections, une des conditions pourrait être d'obtenir d'un conservateur du patrimoine une tutelle scientifique qui garantisse le bien fondé des actions engagées par le musée. Il faudrait également s'assurer de la protection juridique des collections, en notant leur dévolution dans les statuts de l'association à une collection publique et aller plus loin qu'un legs à la mairie de Villariès, si l'association venait à se dissoudre. »

A ce jour, le projet tel qu'il nous était apparu en 2008, semble être resté en l'état. Pourtant, témoignage d'initiatives en faveur de la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique et historique, le musée pourrait être conforté dans ses activités. Nous revenons notamment sur les animations pédagogiques en direction du jeune public qui pourraient être développées et adressées à un nombre croissant de classes des premier et second degrés du territoire. Aussi, nous proposons dans l'étude culturelle réactualisée de renouer avec ce musée et de le faire rayonner au niveau du territoire par le biais des actions d'éducation au patrimoine coordonner par le Pays.

A terme, seule l'embauche d'un permanent (emploi associatif mutualisé, CAE, etc.) pourra palier la fragilité évidente de ce musée, qui ne repose que sur l'action de bénévoles de surcroît âgés.

-----

Enfin, sans faire de liste « à la Prévert », nous tenions à revenir sur l'action de certaines structures, qui nous sont apparues depuis comme pouvant devenir fondatrices de la politique



culturelle du pays, si ces dernières sont développés et rayonnantes à l'échelle du territoire.

- **La Ferme de la Bouzigue** mène à l'heure actuelle un certain nombre d'actions très pertinentes autour de l'éco citoyenneté. Il nous semble important aujourd'hui de mettre ce lieu en avant et de proposer au Pays d'accompagner cette structure afin de « professionnaliser » son action et d'en assurer son rayonnement sur l'ensemble du territoire.
- **Le musée du Potier à Cox.** Classé Monument Historique est installé dans un ancien atelier de potier du XVIIIe siècle. Second musée du territoire, cet espace constitue le témoignage de l'activité artisanale du pays. Il est important que le territoire ne laisse pas ce projet de côté et suive l'action de ce musée et de l'intégrer dans les actions de valorisation et d'éducation au patrimoine.
- **Le château de Laréole.** Propriété du conseil Général de la Haute Garonne, ce château classé Monument Historique, typique de l'architecture des XVI e et XVII e siècles, témoigne du génie humain tant sur le plan du bâti que sur celui des aménagements paysagers. Ouvert une partie de l'année au public, il accueille tous les ans des expositions temporaires d'art contemporain de très bonne qualité et diverses activités culturelles. Les acteurs du territoire souhaitent être par exemple, quand la qualité de leurs productions le permet, être pris en compte dans les programmations du château.
- **Mais la problématique du Château de Laréole dépasse à notre avis le Pays et déborde aussi du cadre du présent accompagnement :**  
**Ce monument sous l'impulsion de l'assemblée départementale est parvenu à s'imposer comme haut lieu fréquenté par des visiteurs plus nombreux que sur certains sites majeurs de la région. Il accueille des prestations artistiques et culturelles intéressantes. Des programmes successifs de travaux en augmentent régulièrement les potentialités. Il serait passionnant, qu'un jour, le château abrite un projet artistique fort, central, lié à l'identité du site, de sorte que contenant et contenu soient mis en dialectique, projet nécessairement porté par une direction artistique. Ainsi attendrait-il un niveau de rayonnement comparable à celui de certains grands centres de rencontre, à vocation nationale et européenne.**
- **Fonds photographique DIEUZAIDE.** Jean DIEUZAIDE, célèbre photographe du XXe siècle est natif de Grenade. Fondateur de la Galerie du Château d'eau, ce grand nom de la photographie contemporaine, laisse à sa veuve un fonds très important de photographies, illustrant notamment le territoire du Pays TOLOSAN.  
A minima, il nous semble important d'expertiser ce fonds afin d'en évaluer l'importance et surtout d'envisager sa conservation et sa valorisation pour l'avenir.  
Le Pays pourrait être acteur de cette valorisation en initiant des cycles d'expositions « itinérantes » sur le territoire des différents clichés pris du territoire lui-même. « Le Pays Tolosan, Témoignages photographiques d'un territoire en mouvement. »

En outre, le Pays pourrait tout à fait apporter son concours à la famille du photographe en l'accompagnant dans l'identification d'un lieu de conservation des œuvres d'un des maîtres de cet art. Localisation possible sur Toulouse ou à proximité. Par ailleurs, en articulation avec les écoles et les clubs photo du territoire, **le Pays pourrait initier un projet d'éducation au patrimoine, liant les arts plastiques au patrimoine.**

« Images d'un territoire », pourrait être le thème de ce projet, initié par la Pays, en

direction du jeune public. Il pourrait s'agir d'inviter les scolaires des premier et second degrés à porter un regard sur leur territoire, par le biais de la photographie. Ce fonds ainsi constitué pourrait faire l'objet d'expositions itinérantes sur le territoire, dans les écoles et les bibliothèques et faire écho au fonds DIEUZAIDE qui concerne le territoire (exposition conjointe possible fonds DIEUZAIDE du Pays TOLOSAN/regards contemporains des jeunes sur leur territoire).

## **Conclusion**

Le patrimoine, ce sont les éléments qui fondent l'identité de chacun des groupes qui constituent le territoire et tout à la fois contribuent à les différencier les uns des autres et dépassant cela, à leur constituer une identité commune.

Ce sont des agents sociaux, des biens matériels et immatériels, de savoirs organisés, élaborés, transmis, transformés sur un territoire donné.

**C'est donc l'identité du Pays Tolosan, unique, non reproductible sur d'autres territoires, transmise mais aussi toujours reconstruite au plan contemporain.**

Le risque est fort, que dans ce domaine, le Pays (les collectivités qui le composent ne se mobilise pas assez :

- Parce que la demande de la population est ici moins pressante que par exemple dans le domaine des pratiques artistiques ou de la lecture publique
- Parce que l'ensemble est multiple et plus difficile à organiser que par exemple la lecture publique qui s'organise et grandit dans des schémas départementaux
- Parce que ce secteur, en Pays Tolosan, ne mobilise que très peu de permanents
- Parce que les politiques en faveur du patrimoine sont des politiques « au long cours ».

Il faut donc appliquer à son évaluation, sa protection, sa mise en valeur, son animation, un effort constant qui ne dépendra que de la volonté des décideurs.

## **Fiches – action réactualisées relatives à la thématique 2 - Patrimoine**

<p><b>AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives</b>  <b>OBJECTIFS 1 et 2 : Inciter le développement touristique et les activités culturelles</b></p>
<p><b>OBJECTIF GENERAL I : Identifier et renforcer l'(s) identité (s) du Pays TOLOSAN</b></p>
<p><b>MESURE : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine au niveau du Pays, dans le respect de la chaîne opératoire du patrimoine (connaissance, conservation-restauration, valorisation-promotion)</b></p>
<p><b>ACTION : Mise en place d'une politique du patrimoine au niveau du Pays, respectant « la chaîne opératoire du patrimoine » : l'étude et l'inventaire (thématiques), la conservation-restauration, la valorisation et la promotion - la diffusion.</b>  <b>Détail de l'action :</b>  1-Identification d'un groupe expert, composé de personnes ressources pour le patrimoine sur le territoire, qui soit force de proposition sur les 3 axes de la chaîne opératoire du patrimoine. Détail des trois axes sur les fiches actions 6, 7 et 8.  2-Le Pays devient l'architecte de sa politique patrimoniale, par l'identification des personnes ressources, par la mise en cohérence des initiatives et des projets, par l'identification des points forts et des projets structurants du patrimoine sur le territoire, par la mise en place de partenariats, par la « mise en public » du patrimoine, pays qui porte à la connaissance du public externe et interne au territoire, les ressources patrimoniales du territoire.  3-Mise en place d'un espace virtuel <b>de ressources du patrimoine de Pays</b>. Possible évolution de ce centre de ressources virtuel (via le portail internet du pays, ex: <a href="http://www.portailpatrimoine/paystolosan.eu">www.portailpatrimoine/paystolosan.eu</a>), à moyen-long terme, en un centre de ressources du patrimoine de Pays. Ce centre de ressources pourrait se composer d'un ensemble de lieux « vitrines » des identités patrimoniales du pays, espaces de rencontres, de recherches, d'expositions, de formations, de partenariats, qui centralisent de façon complémentaire les ressources patrimoniales du pays. Structuration progressive et possible de ce réseau d'espaces identitaires, en articulation avec les différents lieux patrimoniaux « structurants » du Pays et/ou les Offices de tourisme et/ou des espaces à forte valeur patrimoniale. Possibles localisations de ces lieux patrimoniaux, constituant la vitrine « éclatée » du pays (Bonrepos Riquet -Verfeil, Villemur sur Tarn, Fronton, Grenade, Cadours.)</p>
<p><b>SITES : Politique du patrimoine qui concerne tout le Pays. « Service du patrimoine » réunissant les acteurs du patrimoine du Pays dont l'action est reconnue de niveau communautaire (le Pays définit les associations support et les chefs de file selon les thématiques). Emplacement des lieux vitrines à étudier avec les acteurs concernés. Positions stratégiques au niveau du Pays à réfléchir et rayonnement interne et externe des actions au territoire à envisager.</b></p>
<p><b>ÉCHEANCES : années 2010 et suivantes</b></p>
<p><b>PUBLICS : Tous les publics et en premier lieu les habitants du territoire, notamment le jeune public, le tourisme culturel, les universitaires, etc.</b></p>
<p><b>ACTEURS et MOYENS HUMAINS :</b>  Acteurs et associations du patrimoine du territoire  Animation des lieux par un coordinateur de niveau Pays et des salariés et bénévoles des communes concernées  Coordination par le Pays  Communes pour la prise en compte des fonds d'archives (conservation, accessibilité)  Personnes ressources identifiées, bénévoles et associations culturelles et patrimoniales du pays pour la mise en place d'un programme d'actions sur le patrimoine</p>
<p><b>MOYENS TECHNIQUES :</b>  Centre de ressources virtuel : à partir de portail internet du Pays Tolosan  Lieux vitrines : Fonctionnement courant pour des lieux d'exposition et de conservation (temporaire et permanent) : Informatisation, mise en conformité pour l'accueil de public et d'expositions et pour la conservation éventuelle de collections.  Communication (portail Internet du Pays, plaquette, etc.)</p>
<p><b>MOYENS FINANCIERS</b>  <b>Année 1 : Structuration du Centre de ressources virtuel du patrimoine du Pays, collecte des données avec les services scientifiques (Etat et Région et département et acteurs locaux)</b>  Mise en réseau des acteurs <span style="float: right;"><b>2000 €</b></span>  <b>Année 2 et suivantes : Aménagement des lieux ressources et moyens de fonctionnement et d'animation à prévoir</b>  <b>TOTAL (provisoire) par an / par lieu et par expositions ou initiatives de valorisation de niveau Pays <span style="float: right;"><b>2 000 €</b></span></b></p>

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**  
**OBJECTIFS 1 et 2 : Inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL I : Identifier et renforcer l'(s) identité (s) du Pays TOLOSAN**

**Mesure : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine au niveau du pays - connaissance du patrimoine, numération du patrimoine, mise en place progressive d'inventaires et d'études thématiques du patrimoine matériel et immatériel du territoire.**

**ACTION : Recensement de la connaissance du patrimoine du Pays, numération du patrimoine, mise en place progressive d'inventaires et d'études thématiques du patrimoine matériel et immatériel du territoire.**

1- Définition en lien avec les acteurs du territoire et les partenaires Etat, Département et Région, de thématiques fortes et transversales pour mener des inventaires/études sur le territoire. (la thématique de l'eau et du patrimoine intrinsèquement lié à cette ressource, peut-être un des axes forts).

2- Définition d'un programme de collecte de la connaissance du patrimoine du pays (acteurs, moyens techniques et financiers, échéances, actions de valorisation-diffusion, médiation culturelle).

3-Recensement des données relatives à la connaissance actuelle du patrimoine sur le Pays, grâce notamment au travail des acteurs scientifiques départementaux et régionaux (DRAC, SDAP, Service de la connaissance du patrimoine, Université Toulouse 2, acteurs culturels du territoire, associations du territoire, etc.)

**4- mise en place progressive d'inventaires et d'études thématiques du patrimoine matériel (mobilier et immobilier) et immatériel** - Cet Inventaire Territorial du Patrimoine peut prendre plusieurs formes. Il s'agit d'engager des études autour de thématiques fortes comme le patrimoine rural, le patrimoine religieux, le patrimoine castral, etc.

Ces études et inventaires deviendront des vecteurs pour la connaissance des identités du territoire. L'inventaire est un outil pour les collectivités à articuler avec des problématiques liées à l'urbanisme, au paysage et au développement local, dans une optique de conservation des savoir-faire et de valorisation touristique, mais également comme levier de développement. Son étude permet sa connaissance, sa conservation et sa valorisation. Etudes thématiques préalables pour des **ZPPAUP** ou **PLU**...

**5- Programme de numérisation du patrimoine**

Initier et coordonner un programme de numérisation du patrimoine dans l'optique de constituer une base de données numériques du patrimoine du pays. Cette base visera plusieurs objectifs : devenir un outil de connaissance et un support de valorisation interne et externe au territoire.

Il est primordial pour la mise en place de ce programme de se rapprocher du **Service de la Connaissance du patrimoine (Conseil Régional)**.

**SITES : Communautés de communes et communes volontaires pour des inventaires thématiques et études du patrimoine mobilier et immobilier. Communes et communautés de communes volontaires pour des projets en lien avec le milieu scolaire et l'enseignement supérieur ou professionnel.**

**ECHEANCES : 2010 - 2013**

**PUBLICS : Habitants du territoire, jeune public, public extérieur au territoire, partenaires institutionnels, touristes, etc.**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

Offices de Tourisme

Chercheurs universitaires

Jeune public

Acteurs culturels du territoire, associations du patrimoine

Partenaires institutionnels (DRAC - CAO - CAUE - Service régional de la connaissance du patrimoine - Archives départementales, etc.)

Pays pour la coordination et l'impulsion des études thématiques et inventaires scientifiques

Articulation indispensable avec l'Université (notamment Toulouse 2)

### **ACTIONS ET MOYENS TECHNIQUES :**

Recenser l'existant de la connaissance du patrimoine du Pays réalisé par différents acteurs (scientifiques, associations culturels, offices de tourisme, universitaires, chercheurs)-

-Pour la collecte des données et la numérisation du patrimoine : Outils informatiques et photographiques, Portail Internet du Pays pour la valorisation.

-Mise à la disposition du Pays de bases iconographiques en partenariat avec le Service Régional de la connaissance du patrimoine, Archives départementales, CAUE, acteurs et partenaires du patrimoine.

-Pour l'inventaire du patrimoine : Inventaires thématiques du bâti en lien avec les partenaires (Service de la connaissance du patrimoine-CAUE) pour la formation aux méthodes et le suivi scientifique.

Inventaires des objets mobiliers (sauf musées) en lien avec la Conservation des Antiquités et des Objets d'Art pour les études de terrain et la formation des acteurs et bénévoles volontaires.

Harmonisation des données récoltées pour les verser sur les bases nationales (Mérimée-Palissy)

Partenaires à impliquer : DRAC, SRA, SRCP, CAUE, URCAUE, CAO, Archives départementales pour les fonds d'archives, CRMH pour le suivi sur les Monuments Historiques, SDAP, etc., Université département de recherche FRAMESPA, Conseil Général et Conseil Régional pour le suivi du protocole de décentralisation Inventaire (sur la Haute-Garonne).

### **MOYENS FINANCIERS :**

Aucun moyen financier à prévoir pour la collecte d'information et le recensement des données sur la « connaissance du patrimoine ».

Pour la numérisation, matériel courant informatique et photographique, GPS.

Coût prévisionnel d'inventaires sur le territoire :

Pays, chef de file de l'action et niveau de coordination et encadrement de l'action des associations culturelles

Accueil de chercheurs universitaires - histoire de l'art/histoire

Acquisition de matériel informatique et GPS pour le travail sur le terrain 2500 €

Formation des acteurs et bénévoles du territoire (coût neutre - SRCP, CAUE)

**TOTAL** (provisoire)

**2500 €**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**  
**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL I : Identifier et renforcer l'(s) identité (s) du Pays TOLOSAN**

Mesure : Mise en place progressive d'une politique du patrimoine au niveau du pays - **CONSERVATION-RESTAURATION DU PATRIMOINE**

**ACTION : Mise en place d'un programme de conservation-restauration du patrimoine, matériel et notamment le bâti traditionnel rural, religieux, castral. Réhabilitation du patrimoine.**

Recensement des patrimoines les plus significatifs et les plus fragiles. Définition d'un programme de réhabilitation / restauration qui s'étendra au petit patrimoine bâti et les objets les plus en danger. Prise en compte du patrimoine classé et non classé. Prise en compte des fonds d'archives (les fonds anciens notamment ceux qui concernent les édifices religieux ou encore les édifices exemplaires (Bonrepos Riquet - Usine Brusson), prise en compte des objets mobiliers et notamment des objets religieux (ex : les **orgues signés CAVAILLE COLL**, etc.)

A l'exemple de la réhabilitation de la Minoterie des Friches Brusson, inciter à la restauration du patrimoine et à sa re- destination pour assurer sa conservation

Action de conservation - restauration- valorisation du patrimoine muséal (musée archéologique de Villariès, musée de Cox).

**SITE** : Pays pour la définition du programme

Communes et communautés de communes pour la réalisation

**ECHEANCES**: 2010 et suivantes

**PUBLICS** : Tous les publics du territoire, les habitants et les visiteurs extérieurs

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS** :

Pays, en lien avec les partenaires institutionnels, dresse une liste des aides possibles pour la conservation du patrimoine, des destinataires et du type d'interventions concernées.

Expertises sur l'état sanitaire du patrimoine : DRAC, CAO, CRMH, SRCP, Architectes des Bâtiments de France, Architectes des Monuments Historiques, professionnels (restaurateurs du patrimoine).

Partenaires institutionnels pour la réalisation de travaux sur les monuments classés et inscrits en collaboration avec les communes, et sur le petit patrimoine, sur les objets classés ou inscrits, sur le patrimoine écrit, photographiques, religieux ou domestique.

**MOYENS TECHNIQUES** :

Passerelles à établir avec :

Architectes des Bâtiments de France, CRMH (*Monuments classés et inscrits*)

CAOA du département

Archives départementales

Collectivités : Conseil Général et Conseil Régional pour les interventions sur le petit patrimoine bâti et le patrimoine protégé et non protégé

**MOYENS FINANCIERS** :

2010 et suivantes :

Partenariats publics (aides DRAC, Conseil Général, Conseil Régional sur le patrimoine mobilier et immobilier protégé)

Aides sur le patrimoine mobilier et immobilier non protégé (Conseil Général, Conseil Régional, DRAC, etc.)

Partenariat privé (mécénat)

Aides pour les lieux conservatoires (musée, autres) / projet ou actions de conservation, restauration, valorisation 3000 €

**Aides à évaluer selon le type d'interventions et le type de biens à entretenir et/ou restaurer**

**Coûts à envisager avec les partenaires techniques et financiers selon les biens culturels à restaurer, le type d'interventions prévues.**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL II : Valoriser l'(les) identité (s) du Pays TOLOSAN**

**MESURE :** *Mise en place progressive d'une politique du patrimoine au niveau du pays -impulser, mettre en cohérence les projets de valorisation, de promotion et d'animation du patrimoine, être force de proposition pour la mise en œuvre et/ou le soutien pour des projets éducatifs liés au patrimoine, prémisses d'une politique d'éducation et de sensibilisation au patrimoine.*

**ACTIONS :**

1. **Renforcer l'action et le positionnement des Offices de Tourisme du territoire**, comme acteurs dans la valorisation du patrimoine, avec le Pays comme chef de file.

2. **Initier des projets éducatifs liés au patrimoine - prémisses d'une politique d'éducation et de sensibilisation au patrimoine - Appropriation et sensibilisation au patrimoine**

Projets éducatifs à définir en lien avec l'Education nationale (Rectorat d'Académie, enseignants du territoire, inspecteur d'académie sur le volet patrimoine, etc.). Coordination au niveau du pays sur un thème central et fédérateur: « *Connaissance du patrimoine du pays TOLOSAN* » et aboutir à des expositions, voire des publications. Projets éducatifs qui peuvent être portés par des communes et communautés de communes autour d'axes de recherches complémentaires : Vin, Eau, Patrimoine rural, etc. Appui sur les compétences de certaines associations culturelles ou structures déjà investies dans le domaine.

**SITE :** Tous les lieux et structures patrimoniales du Pays, communes et communautés de communes intéressées

**ÉCHEANCES :** rentrée 2010, 2011 et suivantes

**PUBLICS :** Le jeune public en priorité (en temps et hors temps scolaire) et plus largement tous les habitants du territoire et les touristes (sur des activités ponctuelles) pour les actions d'animation

**ACTEURS et MOYENS HUMAINS**

1. Coordination et définition d'un programme d'animation du patrimoine de Pays, Pays Tolosan chef de file.

Acteurs : Offices de tourisme du territoire, UDOTSI, CDT 31, CRT MP, partenariat avec université Toulouse le Mirail ou BTS pour la formalisation d'outils de promotion touristique du territoire.

2. Coordination et mise en place d'une politique d'éducation et de sensibilisation en synergie avec les acteurs du territoire (associations supports dont l'action est reconnue de niveau communautaire, désignées par le Pays).

Développement des partenariats avec le rectorat de l'Académie, le corps enseignant et les acteurs du hors temps scolaire.

**MOYENS TECHNIQUES**

Travail sur le patrimoine (matériel et immatériel),

Constitution d'un groupe de travail pour les projets de médiation culturelle (enseignants-acteurs culturels-institutionnels) -

Volet action éducative à mettre en exergue dans des outils de communication

Partenariat avec les bibliothèques-médiathèques du territoire pour les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine (accueil d'expositions temporaires)

Lien avec les Offices de Tourisme pour l'animation.

**MOYENS FINANCIERS**

Actions de sensibilisation et d'éducation à chiffrer selon projets - Subventions globales aux associations pour la mise en place et la coordination de ces projets 3000 €

Aide aux associations par un accompagnement pour définir le programme d'actions - Coût neutre (ADEPFO)

Actions et outils de valorisation et de promotion du territoire - coût global 5 000 €

**TOTAL prévisionnel (par projet) et par an**

**8 000 €**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**  
**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL II : Valoriser l'(les) identité(s) du Pays TOLOSAN**

*MESURE : Inscrire la culture et le patrimoine comme levier de développement économique et touristique (développement d'actions spécifiques liant patrimoine et tourisme). Articuler le projet culturel avec le tourisme culturel et environnemental*

**ACTION : Développement d'actions et d'outils spécifiques à la culture en lien avec le secteur touristique**

**-Renforcer l'action et le positionnement des Offices de Tourisme du territoire**, comme des coordonnateurs voire des initiateurs de la valorisation du patrimoine.

1. Recenser l'exhaustivité de la documentation sur le patrimoine au niveau du Pays et en faire la promotion. Compiler cette documentation et constituer en lien avec les acteurs culturels du territoire, un document de promotion de pays.

2. Constituer un annuaire des associations du patrimoine de pays, en collaboration avec le territoire. Identifier l'action de chaque association.

3. Fédérer les acteurs du patrimoine, culturels et touristiques du territoire et initier l'animation du patrimoine et sa valorisation sur des thématiques spécifiques.

4. Coordonner les actions, voire impulser des événementiels autour de la découverte itinérante du patrimoine du Pays. **Impulser l'organisation d'événementiels ou d'actions liant patrimoine naturel et culturel** favorisant la découverte « itinérante » du patrimoine du Pays. Lier le patrimoine vernaculaire aux actions de valorisation du patrimoine naturel du Pays (chemins de randonnées). Thème à privilégier : celui de l'EAU semble fédérateur, le patrimoine religieux, le patrimoine castral, le petit patrimoine bâti, notamment lié à la culture viti vinicole...

Lier le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.

**SITE** : Pays

**ÉCHEANCES** : 2010 et suivantes

**PUBLICS** : tous les publics du territoire, habitants et tourisme culturel et environnemental

**ACTEURS et MOYENS HUMAINS** :

Offices de tourisme coordinateurs qui travaillent en lien avec le Pays

Et La commission culture du CDD

Les Offices de tourisme extérieurs au territoire

Les associations culturelles et/ou environnementales « supports »

**MOYENS TECHNIQUES** :

Groupe de travail à constituer pour sélectionner les actions, manifestations significatives liant le tourisme et la culture et envisager pour elles une communication spécifique.

Partenariats à développer avec :

Le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme...

Les partenaires institutionnels culture, environnement, tourisme, etc.

**MOYENS FINANCIERS**

Moyens existants au niveau du Pays, des opérateurs culturels et des OTSI

Actions à chiffrer selon les projets de valorisation engagés

Coût estimatif par projet

**5000 €**

entre **3000 €** et



**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**  
**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL II : Valoriser l' (les) identité(s) du Pays TOLOSAN**

**MESURE : Redonner leur place à des projets patrimoniaux structurants pour le Pays**

**ACTION : Accompagner les porteurs de projets dans la définition de projets culturels et patrimoniaux structurants pour le pays.**

1. Accompagner les structures suivantes dans le déploiement de leurs activités et à leur rayonnement au niveau du pays : Bonrepos Riquet, Friches Brusson, Maison du vin et du tourisme, Musée de Villariès, Muse de Cox, Fonds DIEUZAIDE, Ferme de BOUZIGUE.
2. Accompagner et aider à la définition du projet d'animation et de développement patrimonial, touristique et économique du Domaine de Bonrepos Riquet.
3. Suivre le projet de restructuration des friches de Villemur sur Tarn

**SITE : Pays**

**ÉCHEANCES : 2010 - 2015** pour certains projet 2020 pour les friches Brusson et le projet de restauration du château de Bonrepos Riquet.

**PUBLICS : tous les publics du territoire, habitants et tourisme culturel et environnemental**

**ACTEURS et MOYENS HUMAINS :**

Pays, communes et communautés de communes et acteurs culturels concernés par les projets cités pour la définition et leur suivi.

Les Offices de tourisme du territoire pour la valorisation

Acteurs et professionnels extérieurs sur des compétences spécifiques

**MOYENS TECHNIQUES :**

A envisager selon les besoins de chaque projet et/ou structure

Coordination et aide à la définition de projets structurants, d'envergure « Pays » = Pays Tolosan

**MOYENS FINANCIERS**

A envisager au cas par cas, en fonction de l'évolution des projets.

Coût estimatif d'accompagnement et d'aide à la définition des projets - par projets

**5000 €**

## V.d - Thématique 3 - Bibliothèques et Médiathèques

### Les bibliothèques et médiathèques - Etat des lieux synthétique réactualisé :

Nous rappelons ici quelques données inscrites dans l'état des lieux du projet culturel, réactualisées au regard de la situation des communes entrantes en matière de lecture publique.

Sur le nombre d'établissements et leur « qualité » (on parle de niveau pour classer les établissements), le pays TOLOSAN compte **une trentaine de structures, équitablement réparties sur le territoire.**

Ces structures sont implantées sur les communes suivantes (Bessières, Bouloc, Brignemont, Bruguières, Cadours, Daux, Fronton, Garidech, Grangnague, Grenade, Laréole, Labastide Saint Sernin, Larra, Launac, Le Burgaud, Merville, Montaignut sur Save, Montastruc, Montberon, Ondes, Paulhac, Saint Genies Bellevue, Saint Jean Lherm, Saint Paul Sur Save, Vacquiers, Villaries, Villaudric, Villemur sur Tarn, Villeneuve les Bouloc)

**Sur l'ensemble des équipements, plus de la moitié sont des bibliothèques-médiathèques municipales et bénéficient d'un bon classement** en terme de personnel statutaire, de superficie et d'horaires d'accueil du public, de budgets d'acquisition, de types de fonds et de supports, et enfin d'animations et/ou de services. Environ une quinzaine de bibliothèques médiathèques municipales relèvent des niveaux BM1 et BM2 (personnel statutaire, espaces suffisants et une véritable politique de la lecture) et une petite dizaine des autres structures sont de niveau BM3 (pas d'encadrement de personnel statutaire (bénévolat exclusivement), peu d'espace et budget d'acquisition minimum). Enfin, une dizaine de communes du territoire profitent du passage du bibliobus ou du musibus.

- **L'accès à la lecture publique sur le territoire est assez équitable avec une répartition homogène des principaux établissements.** Il reste pour autant un potentiel de développement à envisager sur certain secteur du territoire pour parfaire cette répartition idéale des bibliothèques.

- **Nous notons que l'encadrement relève beaucoup du bénévolat, malgré un bon niveau de professionnalisme dans certains établissements.** Des efforts restent donc à consentir de ce point de vue là par certaines communes et/ou EPCI afin de palier l'essoufflement et les limites inévitables du bénévolat.

- Enfin, nous notons le lien qui existe entre le budget de fonctionnement d'une structure, la politique tarifaire pratiquée, le nombre d'abonnés et le rayonnement de la structure.

**En effet, certaines structures du territoire, notamment sur les communes entrantes semblent limitées en terme de moyens d'actions et de lectorat et craignent de voir stagner leurs activités et leur développement rapidement.**

Ces structures fonctionnent clairement avec un budget minimum qui les contraints sur un certain nombre de leurs projets. A contrario, nous avons repéré des structures qui fonctionnent sur un budget d'acquisition très correct, ce qui leur permet d'avoir une politique d'acquisition et d'animation tout à fait judicieuse, voire ambitieuse. En conséquence, ces structures voient leur

lectorat augmenter tous les ans de façon très significative.

Les enjeux au niveau des bibliothèques se situent à plusieurs niveaux. Il s'agit de structurer et de qualifier l'offre, d'impulser la création ou municipaliser autant que possible des points lecture, de professionnaliser ce secteur, y développer l'offre dans le domaine des TIC, de structurer le réseau, de mutualiser les bibliothèques à l'échelle intercommunale. Derrière ces objectifs généraux, il s'agit de conforter les bibliothèques médiathèques du territoire comme des pôles culturels incontournables, dont l'action est essentielle notamment sur le plan du lien social. Ces établissements lorsqu'ils existent sur les plus petites communes viennent palier le manque d'offre culturelle générale et contribue au désenclavement culturel de certaines parties du territoire.

Les enjeux seraient donc de plusieurs niveaux. Il s'agit donc de :

- **Structurer l'offre de lecture publique, sensibiliser le public et notamment le jeune public au livre et à la lecture.**
- **Jouer le rôle de service culturel de proximité, tisser du lien social, désenclaver sur le plan culturel certaines communes isolées (taille et positionnement géographique)**
- **Initier et contribuer à ancrer une politique culturelle au niveau du territoire (politique éducative, animations culturelles en lien avec d'autres formes artistiques que celles du Livre, générer un renouveau d'activités culturelles pour le public interne et externe au territoire).**

A terme, il est important de parvenir à un véritable travail de **réseau interbibliothèques** du Pays à partir d'un maillage entre des établissements « têtes de réseaux » et des établissements de « proximité » (accompagnement technique de la Médiathèque départementale et des partenaires).

#### **Bibliothèques et médiathèques - Les préconisations :**

##### **1. Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire et la professionnaliser**

- a. Accompagner la création d'établissements municipaux et/ou l'évolution des structures associatives en établissements municipaux.
- b. Professionnaliser des établissements existants - (politique d'acquisition, qualité d'accueil, professionnalisation, palier le déficit de personnel statutaire, issu de la filière culturelle de la fonction publique territoriale).

##### **Structurer l'offre de Lecture publique à l'échelle du Pays**

- c. Impulser la mise en réseau des bibliothèques - Maillage des établissements entre eux - réflexion à mener à l'échelle des communautés de communes et du pays. Définition d'établissements dits « **têtes de réseau** » et **établissements de proximité**. Etablissements têtes de réseau pressentis Fronton, Villemur, St Geniès de Bellevue ou Villaudric, Grenade.

**Enjeu : Désenclaver les parties du territoire les moins bien dotées en établissements et en compétences. Profiter des rencontres entre bibliothèques organisées par la Médiathèque Départementale.**

- d. Accentuer le partenariat avec la Médiathèque Départementale, la DRAC, le CRL et l'ensemble des partenaires (formation, expertise, accompagnement et animation culturelle).

### Intégrer l'offre de lecture publique dans une dynamique culturelle de Pays

- e. Renforcer l'action culturelle et les animations en faveur du Livre et de la lecture publique (en lien avec les partenaires) - Favoriser l'organisation d'événementiels autour du Livre et de la lecture, en coordination avec des établissements existants (manifestations à coordonner au niveau du Pays, manifestation nationale « Lire en fête », salons thématiques, ateliers d'écriture, rendez-vous des contes, etc.) - Faire des bibliothèques médiathèques des pôles culturels d'accueil voire d'impulsion d'actions culturelles en lien avec les arts plastiques, le spectacle vivant)
- f. Développer et coordonner une politique des publics au niveau du Pays. Développer les échanges entre les structures, favoriser la circulation des publics et des acteurs culturels du territoire (base de professionnels du livre, créateurs, auteurs, conteurs à constituer).

### **Conclusion**

Girou-Tarn Frontonnais puis Pays Tolosan, la lecture publique s'organise en un mouvement continu dont on peut observer les progrès par exemple, entre 2006 et 2010. Cette mission relève depuis 2002 du Département qui dispose de cadres compétents et très engagés. Les collectivités locales s'y impliquent.

### **Au Pays revient une mission d'ensemblier**

- Pour faire des suggestions à son échelle qui est une échelle pertinente,
- pour encourager (en collaboration avec le département), les mises en réseau, les mutualisations, tout ce qui évite l'isolement et l'éparpillement,
- pour établir des passerelles entre le monde de la lecture publique et celui de l'action culturelle

**Fiches - action réactualisées relatives à la thématique 3 - Bibliothèques et médiathèques**

**AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives**

**OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles**

**OBJECTIF GENERAL : Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire et la professionnaliser**

**MESURES : Développer l'offre des bibliothèques - Professionnaliser les établissements existants**

**ACTIONS :**

1. Accompagner la création ou la structuration d'établissements municipaux
2. Professionnalisation des établissements existants - (politique d'acquisition, qualité d'accueil, professionnalisation, diversification des supports, développer l'offre NTIC). Qualification de l'offre de lecture publique pour les bibliothèques municipales (avec Médiathèque départementale) Qualification du personnel, respectant le bon équilibre entre bénévoles et professionnels, qui permet de proposer un panel de services et de conseil au public en faveur de la lecture publique, au delà du simple prêt d'ouvrages.

**SITE : Pays, et les Communautés de communes et communes qui comptent des bibliothèques ou des projets à développer.**

**ECHEANCES : 2010 et les suivantes**

**PUBLICS : Tous les publics du territoire et en premier lieu le jeune public**

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :**

Les salariés et bénévoles des bibliothèques médiathèques municipales à former - identification des besoins et articulation avec la médiathèque départementale pour lancer un plan de formation adapté aux besoins du territoire. Identifier des établissements « chef de file » sur le territoire et favoriser l'articulation des actions avec les partenaires (Médiathèque départementale - DRAC - Conseil Général- CRL)

**MOYENS TECHNIQUES :**

Conseils préalables au projet et accompagnement du projet de création (Médiathèque départementale, DRAC, CAUE)

Outils informatiques, multimédias et logiciels de gestion des bibliothèques.

Supports diversifiés (grâce à l'appui technique des partenaires et des bibliothèques « têtes de réseau » du territoire).

Acquisition de fonds

**PARTENAIRES : Médiathèque départementale, CG 31, CNL, DRAC si minimum de 100 m<sup>2</sup> / bibliothèque, CR - CRL)**

**MOYENS FINANCIERS :**

Conventions de partenariat avec le Conseil Général (aide à l'investissement env 50%)- DRAC (aide variable/investissement si lieu de + de 100m<sup>2</sup>)-CNL (aide à l'investissement (ouvrages-informatisation)-médiathèque départementale (aide au fonctionnement 30% à 50%)

1. Embauche de personnel statutaire (cat. C ou B filière des bibliothèques) / communes qui se dotent d'une bibliothèque-médiathèque municipale (coût indicatif hors contrats aidés) 20 000 à 25 000 €

2. Acquisition de matériel informatique et logiciels spécifiques à intégrer et chiffrer sur le budget global d'investissement des bibliothèques (aides de la DRAC et du Conseil Général)

Coût indicatif d'informatisation d'une bibliothèque 1000 €

3. Acquisition des fonds à évaluer selon la politique de chaque établissement (Préconisation de 2 € par habitant) - commune de 2000 € habitants 4000 €

4. Plan de formation du personnel des bibliothèques (à évaluer avec la Médiathèque Départementale) coût neutre pour le personnel titulaire ou de structures municipales, coût minime pour des journées de formation sensibilisation animée par Médiathèque Départementale

<p><b>Fiche action n°15 réactualisée</b></p> <p><b>AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives</b></p> <p><b>OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles</b></p>
<p><b>OBJECTIF GENERAL : Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire</b></p>
<p><b>MESURES : Structurer l'offre de lecture publique au niveau du Pays - Mise en réseau des structures</b></p>
<p><b>DESCRIPTION DES ACTIONS :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. État des lieux des bibliothèques existantes sur le territoire, de leurs structurations, de leurs besoins. État des lieux des animations proposées par chaque bibliothèque médiathèque et promotion sur le site du pays. Favoriser des rencontres et des échanges entre les acteurs du livre et de la lecture sur le territoire afin de les fédérer. Élaboration de projets communs « Livre et lecture » à l'échelle du Pays (événementiels nationaux à décliner sur le territoire - CF fiche 16).</li> <li>2. Impulser et coordonner la mise en réseau des bibliothèques - Réflexion à mener à l'échelle des communautés de communes et du pays. Définition d'établissements dits « <b>têtes de réseau</b> » et d'<b>établissements de proximité</b>. Enjeu : Désenclaver les parties du territoire les moins bien dotées en établissements et en compétences. Profiter des rencontres entre bibliothèques organisées par la Médiathèque Départementale pour constituer ce réseau.</li> <li>3. Accentuer le partenariat avec la Médiathèque Départementale, la DRAC, le CRL et l'ensemble des partenaires (formation, expertise, accompagnement et animation culturelle).</li> </ol>
<p><b>SITE :</b> Pays, Les Communautés de communes et communes qui comptent des bibliothèques existantes ou à créer.</p>
<p><b>ECHEANCES :</b> 2010 et suivantes</p>
<p><b>PUBLICS :</b> Tous les publics du territoire - jeune public prioritairement - adultes et personnes âgées</p>
<p><b>ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays</li> <li>- Établissements « têtes de réseau » à définir au niveau des communautés de communes et des communes isolées</li> <li>- Bénévoles des structures (à encadrer par du personnel statutaire)</li> </ul>
<p><b>MOYENS TECHNIQUES :</b></p> <p>Moyens de communication à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bulletin trimestriel des bibliothèques médiathèques du territoire</li> <li>- Site Internet - entrée spécifique à créer (livre et lecture publique)</li> </ul>
<p><b>MOYENS FINANCIERS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter les établissements tête de réseau de moyens supplémentaires pour jouer ce rôle de fédérateur et d'animateur</li> </ul> <p>Coût par an et par établissement « tête de réseau » pour le montage de projets, d'animations, de conseils et d'appuis techniques pour les autres structures <span style="float: right;"><b>3000 €</b></span></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portail commun (animation du réseau) des bibliothèques médiathèques / portail Internet du Pays - annonces des manifestations, consultation des fonds disponibles, etc.</li> </ul> <p>Coût neutre - développé à partir du site Internet du pays</p> <p><b>Total provisoire</b> <b>3000 €</b></p>

<p><b>Fiche action n°16 réactualisée</b></p> <p><b>AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives</b></p> <p><b>OBJECTIFS 1 et 2 : inciter le développement touristique et les activités culturelles</b></p>
<p><b>OBJECTIF GENERAL : Renforcer l'offre de lecture publique sur le territoire</b></p>
<p><b>MESURES : Intégrer l'offre de lecture publique dans une dynamique culturelle de Pays</b></p>
<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>Développer des animations pluridisciplinaires (théâtre-livre, musique-livre, etc.) en lien avec les artistes et créateurs du territoire, des résidences / ateliers d'écrivains, la constitution de fonds documentaires thématiques (fonds local, fonds occitan, etc.).</p> <p>Renforcer l'action culturelle et les animations en faveur du Livre et de la lecture publique (en lien avec les partenaires) - Favoriser l'organisation d'événementiels autour du Livre et de la lecture, en coordination avec des établissements existants (manifestations à coordonner au niveau du pays, manifestation nationale « Lire en fête », salons thématiques, ateliers d'écriture, rendez-vous des contes, etc.) - Faire des bibliothèques médiathèques des pôles culturels d'accueil voire d'impulsion d'actions culturelles en lien avec les arts plastiques, le spectacle vivant)</p> <p>Développer et coordonner une <b>politique des publics au niveau du pays</b>. Développer les échanges entre les structures, favoriser la circulation des publics et des acteurs culturels du territoire (base de professionnels du livre, créateurs, auteurs, conteurs à constituer).</p>
<p><b>SITE :</b> Pays, Les Communautés de communes et communes qui comptent des bibliothèques existantes ou à créer.</p>
<p><b>ECHEANCES : 2010 et suivantes</b></p>
<p><b>PUBLICS :</b> Tous les publics du territoire - jeune public prioritairement - adultes et personnes âgées</p>
<p><b>ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :</b></p> <p>Personnels des bibliothèques et points lecture qui tissent des partenariats avec :</p> <p>Etablissements scolaires du Pays</p> <p>Associations et structures travaillant avec des publics éloignés de la lecture (notamment public du 3<sup>e</sup> âge, handicapés, défavorisés, jeune public)</p> <p>Lien avec les acteurs culturels et sociétés savantes du territoire (constitution de fonds locaux, ateliers de lecture et d'écriture, contes, rencontres d'écrivains - résidences d'écrivains, etc.)</p>
<p><b>MOYENS TECHNIQUES :</b></p> <p>Action qui sera renforcée à l'échelle du Pays par un travail mutualisé des bibliothèques et points lecture du territoire (mise en réseau)</p> <p>Appui financier et technique des partenaires institutionnels</p> <p>DRAC, Conseil Général, Conseil Régional, Médiathèque départementale, Conseil National du Livre, CRL, etc.</p> <p>Informations sur les animations et manifestations proposées en faveur de la lecture publique - portail Internet du Pays</p> <p><b>TOTAL</b> des coûts à estimer selon les projets d'action culturelle élaborés</p> <p>coût indicatif (5000 à 8000 € selon projet)</p>

## Thématique 4 - Enseignements et pratiques artistiques

## Introduction

Nous savons depuis l'étude de 2009/2007, que les enseignements et pratiques artistiques constituent un **des points d'excellence, qualitativement et quantitativement** en ce qui concerne le développement culturel en Girou Tarn Frontonnais.

Nous savons aussi que ce domaine est inégalement réparti sur l'ensemble du territoire.

Nous savons que dans certaines intercommunalités et communes, enseignements et pratiques artistiques ne sont **pas toujours accessibles aux personnes les plus fragiles économiquement** tandis que dans d'autres, **des solutions ont été imaginées et développées.**

Nous savons enfin qu'il **n'y aurait que des avantages à mieux organiser, mutualiser**, tout en nous rendant compte qu'il ne suffit pas que la volonté existe au niveau du Pays, pour que des pôles forts tels que Fronton, Bessières, Villemur, maintenant Grenade se rapprochent, mettent en commun leurs expériences et leurs compétences.

**Ces constats et ces orientations concernent maintenant le Pays Tolosan dans son ensemble. Il y a là un grand œuvre à accomplir à ce niveau.**

Un travail de concertation, de réflexion et de structuration pourra être mené avec pour objectifs : diversité et complémentarité des offres, mutualisation des moyens et des ressources, mise en réseau, création de passerelles entre les équipes artistiques et pédagogiques, échanges de compétences, harmonisation des tarifs, harmonisation des démarches pédagogiques, facilitation de la communication quant aux pratiques artistiques. A plus long terme, ce travail pourrait permettre la création d'une véritable et unique **ECOLE DES MUSIQUES ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES DU PAYS.**

**Plus simplement, le développement des pratiques artistiques, consolidera l'existence d'un public amateur éclairé pour l'ensemble des manifestations culturelles du territoire et bien au-delà.**

**Fiche - action réactualisée relative à la thématique 4 - enseignements et pratiques artistiques**



## Enseignements artistiques

**AXE 4** : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives

**OBJECTIF 1** - améliorer l'accueil et 2 renforcer la vocation culturelle du Pays, mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques

**OBJECTIF GENERAL** : structurer et qualifier l'offre d'enseignement artistique sur le territoire

**DESCRIPTION DE L'ACTION** : Création d'une « école » des pratiques musicales d'abord, et artistiques ensuite, du Pays.

**ARGUMENTAIRE** : Avec l'arrivée de 2 nouvelles communautés de communes le Pays Tolosan intègre dans son périmètre l'école de musique de Grenade (et de Cadours, mais tarification élevée, école qui n'est pas dans une logique d'offre mais plutôt qui répond à une demande : absence de réel projet pédagogique autour des pratiques). Nous constatons sur le territoire une forte présence des pratiques artistiques, notamment musicales, assez également répartie et prenant appui sur les structures situées à Fronton, Villemur, Bessières, Grenade, Saint Géniez, Montastruc, La bastide Saint Sernin, Verfeil. Ce sont prioritairement les musiques actuelles qui sont pratiquées, tant par les enfants, les adultes et les adolescents.

**SITE** : ensemble du territoire Tolosan

**ECHEANCES** : dès rentrée 2010, échelonné sur plusieurs années

**PUBLICS** : tous les publics qui souhaitent avoir un ou des pratiques artistiques

### ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :

Les élus du territoire, les bénévoles responsables associatifs, les enseignants et animateurs spécialisés des ateliers, la chargée de mission culture, l'ADDA 31

### MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS :

Pour l'accompagnement, le conseil et les opérations diverses: 1500 euros par an

Pour le soutien public et les politiques tarifaires : budget à plafonner pour une intervention annuelle du Pays à 5000 euros

Pour la création d'une « école » des pratiques artistiques du Pays : budget d'ingénierie annuel de 3000 euros maximum

TOTAL EN REGIME DE CROISIERE

9 500 euros

## Thématique V - Action culturelle

L'expression « Action Culturelle » est polysémique. Un peu tombée en désuétude dans les grandes villes, elle réapparaît notamment dans le monde rural, parce qu'elle s'applique au travail effectué pour développer les publics, les rapprocher de l'œuvre et de l'artiste, parce qu'elle désigne souvent des actions transversales. C'est justement le propre de nos pays territoires ruraux ponctués de bourgs et de villes moyennes, que de générer un développement culturel qui ne soit pas cloisonné par discipline, mais qui joue sur le pluri et l'interdisciplinaire.

Dans cette thématique, conformément à la méthodologie choisie dans l'ensemble de l'accompagnement, nous ne reprenons pas l'ensemble du champ de l'action culturelle, mais insistons sur trois points à développer, auxquels correspondent 3 fiches :

- Une fiche relative aux arts visuels (cinéma, Photographie, arts plastiques).  
Ici, nous ne proposons pas un diagnostic et des préconisations nouvelles, mais désignons des pistes de travail, des actions possibles pour que ces secteurs se désenclavent s'engagent dans des grandes actions, des manifestations qui concerneront aussi bien la culture que le tourisme culturel et pourront être impulsées, coordonnées par le pays agissant ici dans son rôle d'ensemblier
- Les nécessaires passerelles à lancer entre les Offices de Tourisme et les opérateurs culturels pour participer au développement économique et à l'homogénéisation du projet culturel de territoire
- Des actions en faveur d'une diffusion « plus collective » - « de Pays » du Spectacle vivant.

Dans les trois cas, nous ne traiterons plus comme en 2006/2007 des structures elles mêmes, mais surtout des actions par lesquelles elles participeront de la construction du Pays et par retour se dynamiseront ou régèneront.

Pour ces 3 fiches, les chiffrages resteront parfois presque impossibles à réaliser pour deux raisons :

- Le temps d'un accompagnement ne permet pas d'aller au-delà
- Selon l'ambition que l'on se donnera, selon le degré d'implication des acteurs existants, les coûts pourront être très variables.

### Fiches - action réactualisées relatives à la thématique 5 - Action culturelle

AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives

OBJECTIF 2 - Développer les activités culturelles et de loisirs (Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles, renforcer la vocation culturelle du Pays, Favoriser les échanges d'expériences, mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques)

OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensemblier »/ architecte de l'action culturelle du territoire

ARGUMENTAIRE : Pour le cinéma, l'association DETOURS EN CINE COURT reste particulièrement présente sur l'ensemble du territoire, mais l'arrivée dans le périmètre du Pays de Grenade et l'évolution de certains projets autour des arts plastiques, confèrent une nouvelle destinée aux arts visuels en Pays Tolosan.

Le développement des arts visuels peut s'appuyer sur 3 pôles : le cinéma, la photographie et les arts plastiques.

Cinéma :

- L'association DETOURS EN CINE COURT, implantée au sein du Foyer Rural de Saint Geniès Bellevue et qui porte le festival éponyme dispose d'un fond cinématographique conséquent. Elle a initié une action « Hors les murs » de projections à la demande sur le territoire des Coteaux Bellevue, du Pays et plus largement, en s'adaptant aux différentes configurations des salles des fêtes des territoires ruraux.
- Trois communes ont un cinéma en lien avec Ciné Fol 31 : Villemur (gestion du cinéma reprise par la MJC), Grenade et Fronton.
- Trois cinémas sont adhérents au petit réseau local «Les Toiles du Nord », réseau de mutualisation des frais de projection au nord de Toulouse : le Méliès à Caslemauroux, le Ventura à Saint Génies, le Lumière à L'Union.

2/ La photographie

- Le club photo de Fronton, toujours présent sur le territoire, maintient son activité de haut niveau. Le club de Bessières est assez proche de cette même logique, dans une moindre mesure.
- Au sein de la MJC de Montastruc, un club photo argentique existe.
- Mais c'est à Grenade que l'on trouve un fond photographique d'un grand intérêt. Natif de cette commune, le photographe DIEUZAIDE y a laissé sa marque. Sa veuve y habite et dispose d'un fond important dont une partie est constituée de photographies de paysages du Pays Tolosan.

3/ Les arts plastiques

Des ateliers d'arts plastiques qui perdurent à la MJC de Villemur, de Montastruc. Des galeries repérées telles que l'OT de Verfeil, Grenade et la salle du 1<sup>er</sup> étage des Greniers du Roy à Villemur.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

Pour le cinéma : consolider et pérenniser l'action de DETOURS EN CINE COURT

Pour la photographie : création à partir de Grenade et du fond DIEUZAIDE, d'un beau projet autour de ce qui constitue l'identité de ce grand territoire : le patrimoine (paysager et bâti) + l'eau + le Canal du midi.

Plusieurs actions peuvent être initiées par le Pays en partenariat avec les acteurs les plus dynamiques dans les domaines du patrimoine, de la photo, de l'action culturelle et socioculturelle :

« Autour de la mémoire des populations âgées en relation avec les photos de paysages dues à Dieuzaide », « création photographique par les jeunes des clubs photo : sur les pas de Dieuzaide », « le Pays vu par les jeunes avec leur téléphone portable/photo », etc.

Il est évident que le site de l'OT particulièrement bien placé, pourrait être un point d'appui important pour un projet photographique autour de DIEUZAIDE, à la condition de bien redéfinir les objectifs des différentes actions produites par un OT intercommunal, qui ne peut se substituer à un foyer socioculturel, s'il veut garder sa fonction d'OT, c'est-à-dire son cœur de métier.

Pour les arts plastiques : Projets repérés à structurer et consolider:

- Musée archéologique de VILLARIES (traité dans le chapitre patrimoine)
- Usinotopie à VILLEMUR : la municipalité a fait l'acquisition d'un fond de marionnettes du monde. 70 pièces environ.
- Launac : le printemps des arts,
- Grenade : la Galerie Dékapé : lieu permanent et ouvert, festif, mis à disposition de « ceux qui le veulent et qui se prennent en charge de A à Z ».
- Cadours/Vignaux : une exposition annuelle à Pâques, exposition populaire grand public, d'artistes amateurs.
- Montaignut sur Save : La Ferme de la Bouzigue : exposition autour de l'éco citoyenneté.

Par ailleurs il reste nécessaire de procéder au repérage des plasticiens et à une vérification des actions réalisées par ces artistes sur le territoire.

Un point commun à tout ce secteur des arts visuels : Itinérance et relation au patrimoine, à l'eau et au canal du midi, ici encore comme pour le spectacle vivant

**SITE** : sur tout le territoire du Pays pour les manifestations de DETOURS EN CINE COURT et DIEUZAIDE et plus localisées pour les autres actions.

Pistes à suivre et approfondir - Début de spécialisation géographique :

GRENADE = photo et patrimoine

FRONTON = tourisme, culture

VILLEMUR = arts visuels + mouvements + création

BESSIERES = spectacle vivant

**ECHEANCES** : 2010 pour le cinéma et les arts plastiques, 2011/2012 pour la photographie

**PUBLICS** : Tous

**ACTEURS ET MOYENS HUMAINS** : Les bénévoles et les salariés des structures partenaires du Pays, la chargée de mission culture et pour le projet DIEUZAIDE les élus de GRENADE et les élus régionaux en charge des projets photographiques + l'Etat.

**MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:**

DETOURS EN CINE COURT : consolidation : probablement une aide de 5 000 euros par an.

Pour la PHOTOGRAPHIE, c'est un projet phare qui a toute sa place au sein du PCT et doit faire l'objet d'une budgétisation progressive et spécifique.

ARTS PLASTIQUES : en dehors du cas particulier des marionnettes de VILLEMUR, les actions liées aux arts plastiques ont surtout des besoins en matière de communication.

Pour VILLEMUR, une réflexion concertée peut aboutir à la création d'un musée de la marionnette qui n'aura d'intérêt que s'il s'insère dans un projet culturel plus large au sein des Friches BRUSSON.

<p><b>AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives</b></p> <p><b>OBJECTIFS 1 - améliorer l'accueil et 2 renforcer la vocation culturelle du Pays, mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques</b></p>
<p><b>OBJECTIF GENERAL : Le Pays « ensemblier »/ architecte de l'action culturelle du territoire</b></p>
<p><b>ARGUMENTAIRE :</b> Territoire essentiellement rural le Pays Tolosan dispose d'atouts touristiques certains. La plupart des acteurs culturels présents ne s'inscrivent pourtant pas dans une démarche de développement touristique. Néanmoins des passerelles avec les offices de tourisme sont possibles : réalisation d'expositions ou collaborations pour les billetteries de festival et la diffusion d'information.</p>
<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b></p> <p>La conception de produits touristiques plus spécialisés notamment en matière de connaissance du patrimoine bâti (civil ou religieux et surtout industriel). C'est probablement même au niveau du tourisme culturel industriel que le territoire a une carte à jouer. Avec la présence des Fiches de Villemur, du canal du Midi et la Maison Riquet, des sites viticoles, de la maison du vin de Fronton, des actions originales peuvent être définies en n'excluant pas l'aspect développement économique. Les acteurs culturels semblent tous motivés par ces projets.</p> <p>Avec des sites tels que Villemur, Fronton et le canal du Midi, les évènements de tourisme culturel ne manquent pas. Comment le Pays peut il trouver sa place et son action ? Doit-il être à l'initiative d'une action de grande envergure ? Dans un second temps peut être mais cela n'est pas à écarter. Evènement fédérateur, un peu sur le modèle des balades vigneronnes du Pays des Graves, sur un weekend (ici celui des journées du patrimoine)</p> <p>Pour l'heure il est essentiel que le Pays soit une interface entre les OT et les acteurs culturels présents sur le territoire.</p> <p>Conforter la collaboration avec les offices de tourisme.</p>
<p><b>SITE :</b></p> <p>Fronton, Villemur, Grenade, le canal du Midi, etc.</p>
<p><b>ECHÉANCES :</b></p> <p>Dès que possible. Certaines manifestations culturelles souffrent d'un manque de coordination avec les OT.</p>
<p><b>PUBLICS :</b> Grands publics et entreprises</p>
<p><b>ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :</b></p> <p>OT, acteurs culturels et Pays</p>
<p><b>MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:</b></p>

<p><b>AXE 4 : Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives</b></p> <p><b>OBJECTIF 1 - inciter le développement touristique, et 2 - Développer les activités culturelles et de loisirs (Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles, renforcer la vocation culturelle du Pays, Favoriser les échanges d'expériences, mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques)</b></p>
<p><b>OBJECTIF GENERAL : DIFFUSION DE SPECTACLES</b></p> <p>Le Pays « ensemblier »/ architecte de l'action culturelle du territoire</p>
<p><b>ARGUMENTAIRE :</b> Le Pays a en quelques années étoffé son action en matière de diffusion sur le territoire élargi. Plus axé au départ vers les programmations et festivals « jeune public », il a étendu son action en deux directions complémentaires :</p> <p>D'une part une programmation organisée à l'échelle du territoire (Musique de l'Ame) et d'autre part l'émergence de nouveaux petits lieux de diffusion ou de diffusion très temporaire (La Ferme de la Bouzigue le Café du Burgaud, APOIRC à Bouloc, Musique en bouche à La Bastide Saint Sernin, Launac, etc.)</p> <p>Ainsi la diffusion culturelle s'appuie sur ce territoire sur trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion localisée et/ou thématique (salle de Bessières, festival de Théâtre de Verfeil, festi bout' chou, future salle Brusson de Villemur, etc.)</li> <li>- diffusion organisée à l'échelon du territoire (Musique de l'Ame, Détours en ciné court)</li> <li>- Diffusion temporaire sur de petits lieux</li> </ul> <p>Mais pour tous ces acteurs de la diffusion culturelle en Pays Tolosan plusieurs points communs : attachement aux valeurs recensées dans <u>l'agenda 21</u> pour la culture, attention particulière portée à la diversité des cultures et de démarches artistiques proposées, volonté de créer des passerelles, une attention particulière portées à la création, au « détournement » comme prétexte à création, relation privilégiée au patrimoine bâti ou vernaculaire, mise en réseau, itinérance, attachement aux valeurs de l'écologie dans les réalisations de diffusion de la culture...</p>
<p><b>DESCRIPTION DE L'ACTION :</b> Une labellisation possible des manifestations du Pays, et s'inscrivant dans une charte des acteurs culturels, déclinaison d'un agenda 21 de la diffusion culturelle en Pays Tolosan</p>
<p><b>SITE :</b> ensemble du territoire</p>
<p><b>ECHEANCES :</b> dès 2010, une labellisation est possible, mais elle peut s'appuyer sur un travail de rédaction d'un agenda 21 de la diffusion culturelle en Pays Tolosan, concertation initiée par la chargée de mission culture et rassemblant les acteurs concernés.etc.</p>
<p><b>PUBLICS :</b> Tous</p>
<p><b>ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :</b></p> <p>La chargée de mission culture et les programmeurs</p>
<p><b>MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS:</b></p> <p>Pas de cout direct. Nous faisons abstraction ici des aides possibles pour chacune des structures programmatrices</p>

## Ultime réflexion complémentaire

S'agissant des lieux de diffusion du spectacle vivant, l'étude 2006/2007 relative au projet culturel APGTF faisait apparaître comme c'est toujours le cas :

- un grand nombre de lieux polyvalents dont on connaît les faiblesses,
- quelques lieux pouvant à la rigueur accueillir des prestations culturelles pour peu qu'ils soient reconsidérés (Petit Théâtre de Villemur)
- quelques salles polyvalentes « améliorées » à Fronton l'Espace Gérard Philipe, constituait par exemple une réponse intermédiaire intéressante mais limitée, d'autant que cet espace était contigu à la très belle bibliothèque.

Une seule salle, pouvait être qualifiée de lieu de diffusion du spectacle vivant, Le Soleilla à Bessières.

La municipalité de Villemur était quant à elle en train d'esquisser un vaste projet dans les friches industrielles BRUSSON.

Trois ans après l'étude, le 6 février 2010, la ville de Villemur présentait son projet de réhabilitation des friches Brusson, à ses différents partenaires institutionnels. Ce projet avait pour sous titre « Villemur à un carrefour de son histoire ». Il incluait la création d'une salle de spectacle.

Aujourd'hui la commune de Villemur reste volontaire sur ce point. Elle souhaite un lieu de diffusion

- Pour l'accueil d'événements en liaison ou complémentarité avec les grandes scènes montalbanaises, toulousaines, albigeoises,
- Pour certaines programmations du Conseil Général de Haute Garonne, (ADDA)
- Pour satisfaire des besoins acteurs locaux
- Pour s'insérer dans la programmation de Pays et accueillir les productions des acteurs du Tolosan

**Villemur souhaite que cette future salle soit complémentaire à la salle de Bessières en termes de jauge et d'utilisation**, d'autant que diverses solutions sont actuellement mises en place sur ce secteur du Pays Frontonnais, pour favoriser le développement de l'emploi, les déplacements, la porosité entre les communes. Ces solutions passeront par la mise en commun des extensions des zones d'activités de Bessières et de la Communauté de Communes de Villemur, l'ensemble se construisant sur un axe allant de Villemur à Bessières, en passant par Villematier, La Magdelaine, Mirepoix.

**Ainsi peut-on penser qu'à terme, le Pays Tolosan pourrait disposer de deux outils de diffusion professionnelle du spectacle vivant, sur sa frange nord-est.**

Pour le reste, la situation n'a pas évolué.

L'ancien Pays Girou Tarn Frontonnais s'est donc transformé en Pays Tolosan, par l'arrivée de deux Communautés de Communes.

Les deux nouvelles intercommunalités placées sur l'Ouest du Pays sont sous l'influence de Toulouse, ni plus ni moins que l'était l'ancien Girou Tarn Frontonnais, et bien des problématiques sont semblables que l'on soit à l'est ou à l'ouest du Pays Tolosan.

La Communauté de Communes Save et Garonne est importante (22800 habitants et 13 communes) et très organisée. Si elle ne dispose pas d'un lieu de spectacle vivant professionnalisé, ses communes disposent de nombreux équipements culturels qu'il n'est pas dans notre mission d'inventorier (Ecole de Musique, bibliothèque, Office de Tourisme très concerné par les questions culturelles....)

Elle dispose sur son site, de cadres en charge des associations (au niveau intercommunal) et de cadres en charge de la culture sur Grenade.

La communauté de Communes du Canton de Cadours compte (5000 habitants et 16 communes). Son économie est à dominante agricole.

Avec peu de moyens, Cadours petite commune d'environ 700 habitants doit assumer les fonctions de centralité du fait de la petite taille des autres communes qui constituent l'intercommunalité. Elle vient d'ouvrir un collège, pour lequel 6 millions d'euros ont été investis. Cet élément important à prendre en compte en termes de « besoins culturels » actuels et prévisibles à moyen terme.

On trouve à Cadours une bibliothèque « cantonale », une école intercommunale de musique, un Syndicat d'Initiative dont les locaux viennent d'être déplacés, de sorte que le Syndicat et Bibliothèque sont regroupés. Ce regroupement semble judicieux en terme de vie de ces structures, dans la mesure où il pallie en partie le manque de moyens. Le Syndicat tout comme la bibliothèque sont encadrés par des bénévoles et ce que l'on pourrait appeler des « salariés-militants » pour indiquer par là un degré d'implication allant au-delà de leurs seuls devoirs.

Le site de la Communauté de Communes présente les réalisations associatives du territoire. Elles sont nombreuses, (toujours en fonction des moyens et de la taille de ce canton).

La municipalité essaie actuellement de construire sinon un festival, du moins une manifestation annuelle musicale.

S'agissant d'activités culturelles existant dans la périphérie, on considère ici que :

- Le musée de la poterie de Cox présente des virtualités très importantes à condition de ne pas s'en tenir à un musée (situé dans une ancienne poterie) mais à aller peut-être progressivement vers un village d'artisans.
- La demande de spectacles réalisées ou organisés par les acteurs locaux ou de spectacles invités est de plus en plus forte. C'est alors vers une salle de Grenade ou vers Tournefeuille et Blagnac, qu'émigrent les publics issus de cette intercommunalité.

Les décideurs de la commune estiment avoir aujourd'hui besoin d'un équipement qui puisse remplir deux fonctions :

1° Accueillir les associations culturelles

2° Accueillir des manifestations de spectacle vivant



L'hésitation existe quant à l'identité de cet équipement.

- En le concevant comme « Maison des associations » on répondra à des besoins immédiats mais n'ira-t-on pas vers une salle de spectacle sans projet artistique ?
- En créant une salle nécessairement conçue à partir d'un projet artistique qu'il faut donc construire, ne risque-t-on pas de créer une déception importante pour les associations confrontées à des difficultés quotidiennes ?
- N'existe-t-il pas une voie originale (correspondant d'ailleurs à une tendance actuelle) qui consisterait à créer dans un équipement socioculturel et culturel, une salle de travail et de répétition, outil utile au Pays capable de proposer cependant d'accueillir des présentations de travaux, des restitutions publiques résultant souvent du travail effectué en amont sur le territoire ?

La commune a besoin d'être accompagnée, aidée, pour dégager la meilleure solution.

Ce n'est pas en une visite, surtout dans le cadre d'un accompagnement, que Phôsphoros peut se prononcer sur les réponses qu'il faut apporter.

Mais il reste que cette demande nous semble devoir être prise très au sérieux et avoir une suite,

- En fonction des besoins locaux qui sont ceux d'une commune et d'une intercommunalité qui veulent « jouer la carte culturelle »
- En ce que dans l'hypothèse de la création d'un lieu de diffusion du spectacle vivant, on serait alors dans une problématique « de Pays », ce lieu venant, à l'Ouest du Pays Tolosan, équilibrer d'une certaine façon, les deux salles (Bessières existant et Villemur à venir) du Nord-est du Pays Tolosan.

**Cabinet Phôsphoros**

M. COURDEAU, C. DEPOND, R. VERHGEUGE

Septembre 2010